CONTRAT DE VILLE

QUARTIER DES FOUGERES, AVON (77)

4 juin 2015

TABLE DES MATIERES

Introduction

4

La gouvernance du contrat de ville

5

Le diagnostic participatif

7

I. Présentation du territoire et du quartier des Fougères 8

II. Cadre de vie et Habitat 20

III. Cohésion sociale : vie de quartier, lien social, éducation, santé 1

IV. L'insertion, la formation et l'accès à l'emploi 46

Les enjeux stratégiques et objectifs opérationnels

52

I. Pilier Cohésion sociale 53

II. Pilier Cadre de Vie et Habitat: 58

III. Pilier Développement économique et emploi : 61

IV. Axes transversaux aux trois piliers 64

Les signataires du protocole d'engagement pour le contrat de ville d'Avon

65

ANNEXES

66

ENGAGEMENTS DU CONSEIL REGIONAL ILE DE France 63

ENGAGEMENTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE ET MARNE 64

ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS 66

LISTE DES PARTICIPANTS AU COMITE DE PILOTAGE 67
LISTE DES PARTICIPANTS AU COMITE TECHNIQUE 72

INTRODUCTION

- Une nouvelle génération de la politique de la ville

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit les contrats de ville de nouvelle génération qui succèdent aux Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS).

La Circulaire n°5729-SG du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération et la circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville en rappellent les principes structurants :

- un contrat unique intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique ;
- un contrat piloté à l'échelle intercommunale et mobilisant l'ensemble des partenaires concernés ;
- un contrat mobilisant prioritairement le droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales ;
- un contrat s'inscrivant dans un processus de co-construction avec les habitants.

La volonté de l'Etat a été de cibler la géographie prioritaire sur les zones de concentration des bas revenus, en appliquant la « méthode du carroyage » permettant d'identifier les quartiers où les revenus sont inférieurs à 60% du revenu fiscal de référence moyen (soit 11 250 € à l'échelle Nationale).

Ainsi, le quartier pour être éligible à la Politique de la Ville doit comporter au minimum 1 000 habitants et le revenu médian du quartier doit être inférieur au seuil de bas revenu de l'agglomération. **Le quartier des Fougères à Avon, présentant l'ensemble de ces caractéristiques, a été retenu dans la nouvelle géographie prioritaire**. La ville rentre donc aujourd'hui dans la politique de la ville.

- **La cohésion sociale :**

Objectifs : réduire la pauvreté, tisser le lien social et renforcer la solidarité inter-génération
3 thématiques : l'éducation, la santé et la prévention de la délinquance

- **Le développement économique et l'emploi :**

Objectifs : promouvoir l'offre de travail, l'initiative et l'attractivité du territoire, soutenir les acteurs économiques
Lever les freins d'accès à l'emploi notamment pour les jeunes et les femmes

- **Le cadre de vie et le renouvellement urbain :**

Objectifs : Améliorer de façon visible et concrète la vie quotidienne des habitants

Un quatrième pilier, « valeurs de la République et citoyenneté », a été envisagé à la structure des contrats de ville le 27 janvier 2015, faisant suite aux attentats du début janvier 2015. Le contrat de ville d'Avon intégrera cette thématique dans le cadre d'un avenant faute de précision suffisante à ce stade.

LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE

A. MODALITES DE PILOTAGE ET DE PORTAGE

1) Le comité de pilotage du contrat de ville d'Avon (COPIL)

Les membres du comité de pilotage se réunissent au moins deux fois par an pour :

- Définir les stratégies d'action et arrêter les grandes orientations ;
- Elaborer et suivre l'avancement de la programmation annuelle, des objectifs et priorités annuelles ;
- Suivre l'engagement des crédits de droit de commun et s'assurer de leur mobilisation effective;
- Valider et évaluer les actions retenues ;
- S'assurer de la réalisation des objectifs et commander l'évaluation finale.

Ce COPIL est co-présidé par Madame la Sous-préfète et Madame le Maire d'Avon. Sont également membres du COPIL, les autres signataires du contrat, détaillés en annexe 2.

En annexe 1 du présent contrat, figurent les engagements de chaque partenaire institutionnel (conseil régional IDF – conseil départemental 77 et Caisse des Dépôts et Consignations) qui seront également détaillés dans les conventions thématiques à venir.

2) Le comité technique (COTECH)

C'est la représentation technique du comité de pilotage. Il se réunit en tant que de besoin, a minima trois fois par an. Il est présidé par un élu, délégué par le maire et est co-animé par la directrice générale des services de la ville et la déléguée du Préfet.

C'est une instance souple et opérationnelle. Un ordre du jour est élaboré en amont du comité technique et définit la ou les thématique(s) prioritaire(s) abordée(s) le jour de sa tenue.

Ses missions sont :

- De coordonner les interventions de chacun dans la mise en œuvre des actions ;
- De suivre l'évolution des actions mises en place ;
- D'ajuster les actions au regard des évaluations et bilans annuels ;
- D'activer les outils d'observation.

La liste des membres du COTECH est détaillée en annexes.

3) L'ingénierie au service de la mise en œuvre du contrat de ville

- Un portage opérationnel en tandem

La mise en œuvre du contrat de ville est assurée par le tandem constitué par le directeur général des services de la ville d'Avon et par la déléguée du Préfet.

- Des référents par action

Une liste de référents nommés sur chaque action définie dans la programmation du contrat de ville sera désignée. Ces référents auront pour mission de piloter l'action pour laquelle ils seront désignés.

4) La mise en œuvre du contrat de ville

Des conventions d'application thématiques (par pilier) complèteront le présent contrat, ainsi qu'une annexe financière, qui traduira les engagements des différents partenaires dans l'application des différents objectifs opérationnels.

Un plan d'actions sera élaboré annuellement pour assurer la mise en œuvre du contrat de ville.

B. LA PARTICIPATION DES HABITANTS AU TRAVERS DU CONSEIL CITOYEN

Dans le cadre de la mise en œuvre du futur contrat de ville, la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit la mise en place de conseils citoyens dans l'objectif de favoriser une mobilisation citoyenne à l'échelle d'un quartier.
Afin de s'inscrire en conformité avec les principes de la loi tout en restant cohérent avec les instances déjà créées sur la ville et la capacité de mobilisation des habitants du quartier, il est proposé de constituer le conseil citoyen à partir du conseil de quartier FOUGERES-VALVINS. En effet, ce dernier ayant été créé dans le même esprit que la loi du 21 février 2014.

Ainsi, il est proposé de constituer un conseil citoyen comprenant 10 membres :

- 6 membres représentant le collège habitants : 4 issus du conseil de quartier FOUGERES-VALVINS (+ 2 sur liste complémentaire en cas de démission) et 2 issus du conseil de la jeunesse, instance qui va être créée d'ici l'été 2015.
- 4 membres du collège associations et acteurs locaux

La liste des membres du Conseil Citoyen est détaillée en annexes.

Il est enfin prévu d'adopter une charte définissant les modalités de fonctionnement du conseil citoyen une fois constitué sous forme associative loi 1901. L'objet du Conseil Citoyen est de :

- Favoriser l'expression des habitants et des usagers ;
- Participer à la contractualisation et à l'évaluation du contrat de ville et du projet urbain ;
- Faire émerger et soutenir les initiatives citoyennes.

LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF

- ## Méthode d'élaboration du diagnostic

Le diagnostic territorial participatif de la situation du quartier prioritaire des Fougères est conjointement piloté par l'Etat et la Ville d'Avon. Il a pour objectif de mettre à plat les atouts et les faiblesses du quartier au sein de l'espace communal et intercommunal. Il nécessite pour cela d'impliquer les différents partenaires agissant sur le territoire, sans omettre les habitants, acteurs à part entière de la construction des contrats de ville.

Ce travail partenarial est centré sur la double finalité de la politique de la ville inscrite dans la loi : l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires et la réduction des écarts de développement entre ces quartiers et les autres territoires de l'intercommunalité.

Dans le cadre du contrat de ville nouvelle génération, le diagnostic territorial participatif a pour objectifs de définir des enjeux et des priorités d'intervention qui structureront le projet territorial dans les champs définis par ses trois piliers tout en prenant en compte les axes transversaux obligatoires : la jeunesse, l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations.

Le diagnostic du quartier des Fougères a été réalisé à partir de l'analyse d'un certain nombre de données statistiques, de la synthèse d'un certain nombre de rapports déjà existants (SCOT, PLH, PLUi, …) et de trois séminaires (en Comités Techniques) qui se sont déroulés sur une journée, le 11 décembre 2014, chacun portant sur un des piliers du contrat de ville. L'ensemble des partenaires présents à cette journée ont contribué à coproduire ce diagnostic par leur connaissance du territoire. Des entretiens ont également été menés en complément.

Les indicateurs statistiques analysés sont essentiellement issus des kits de données fournis par le CGET (Commissariat Général à l'Egalité des Territoires). La plupart des données sont ciblés sur l'IRIS (Ilots Regroupés pour l'Information Statistique) d'Avon Nord, qui permet de disposer des données du recensement de l'INSEE à une échelle fine, proche de celle du quartier. Le périmètre est toutefois un peu plus large. Certaines données ont pu être obtenues à l'échelle spécifique du quartier, par le biais des données du CGET mais aussi par le biais des données fournis par les différents acteurs mobilisés.

Le diagnostic a été restitué à l'ensemble des partenaires le 29 janvier 2015.

Il est à souligner que ce travail de diagnostic sera complété par un diagnostic en marchant engagé en 2015 et qui pourra notamment apporter des éléments de diagnostic plus fin sur toutes les questions relatives à la gestion urbaine de proximité.

I. PRESENTATION DU TERRITOIRE ET DU QUARTIER DES FOUGERES

A. PRESENTATION GLOBALE DU TERRITOIRE

- Situation géographique de la ville d'Avon

Localisation de la ville d'Avon

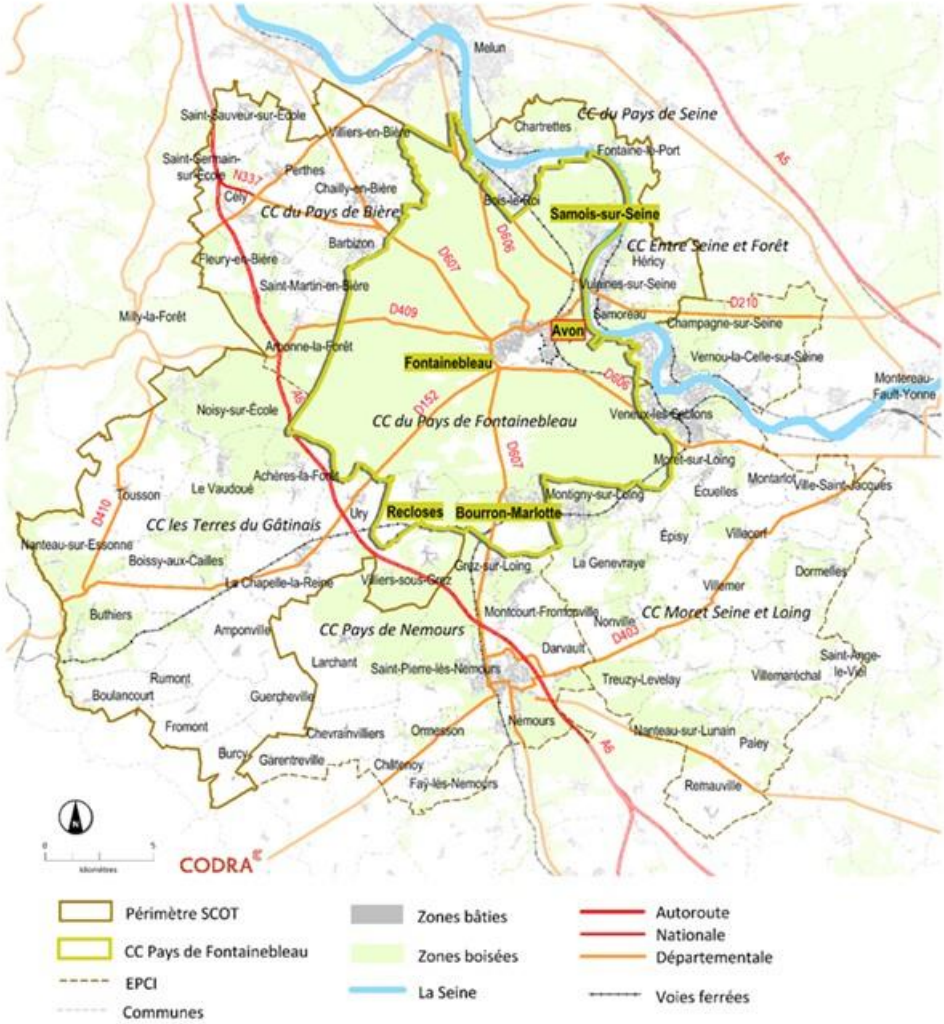

A environ 60 km de Paris, la commune d'Avon se situe en Seine-et-Marne (77), au cœur de la forêt de Fontainebleau, qui borde la ville au Nord et au Sud. La ville est bordée à l'Ouest par la ville de Fontainebleau, à laquelle elle est étroitement imbriquée, et à l'Est, par la Seine.

La ville d'Avon est membre de la Communauté de Communes du Pays de Fontainebleau (CCPF), composée à ce jour de cinq communes : Avon, Bourron-Marlotte, Fontainebleau, Recloses et Samois-sur-Seine, totalisant une population de 34 274 habitants selon le recensement de l'INSEE de 2011. C'est un territoire contrasté, avec deux communes au profil urbain, Fontainebleau et Avon, composée chacune de plus de 14 000 habitants, et trois autres communes au profil plus «résidentiel», comptabilisant au total environ 5 500 habitants.

Malgré la taille importante du cœur urbain que forment Fontainebleau et Avon, le développement urbain est particulièrement contraint. En effet, la CCPF se situe au centre d'une des plus importantes forêts de l'Ile-de-France, celle de Fontainebleau, forte de 250 km². La Seine borde les franges Est d'Avon. Au centre de Fontainebleau et bordant l'Ouest d'Avon, le château et ses espaces verts occupent plus de 1,5 km², les emprises militaires (anciennes casernes et ancien siège de l'état-major des forces alliées) occupent également une part importante de l'agglomération.

- Situation géographique des Fougères

Le quartier des Fougères se situe à l'extrémité nord-est de la commune d'Avon. Il est bordé au nord par la route de Samois, la voie de chemin de fer et par la forêt, à l'est par la commune de Samois-sur-Seine, où s'implante une entreprise d'optique (Corning), au sud par l'avenue du Général de Gaulle, et à l'Ouest par l'avenue Dorion. Le quartier est à moins de 800 mètres de la gare ferroviaire de Fontainebleau-Avon.

Localisation du quartier des Fougères

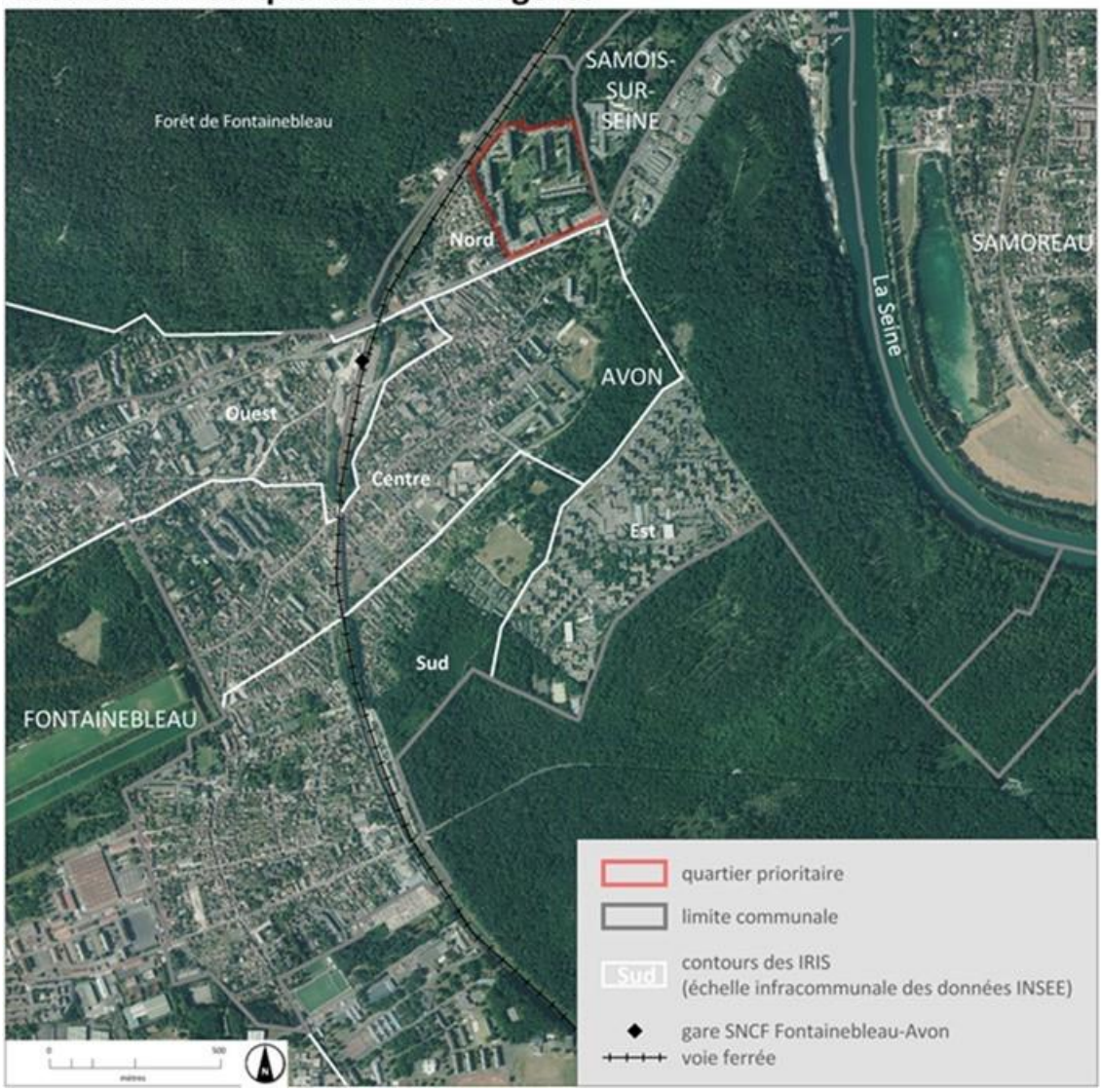

B. LES CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES CLEES POUR APPREHENDER LE QUARTIER AU REGARD DE SON ENVIRONNEMENT

1) *Quelques chiffres clés pour qualifier la démographie*

- Une agglomération dont la population diminue, essentiellement du fait d'un solde migratoire négatif

En 2011, la commune d'Avon comptait 14 084 habitants selon l'INSEE, contre 14 708 habitants pour Fontainebleau. La CC du Pays de Fontainebleau comptabilise au total 34 274 habitants.

Le territoire intercommunal connaît une baisse démographique puisque l'on comptait 35 553 habitants en 1999. Cette baisse concerne surtout Fontainebleau (-0,5% par an sur la période 1999-2010) et dans une moindre mesure Avon (-0,03%). Elle s'explique par un solde migratoire négatif, que ne compense pas le solde naturel.

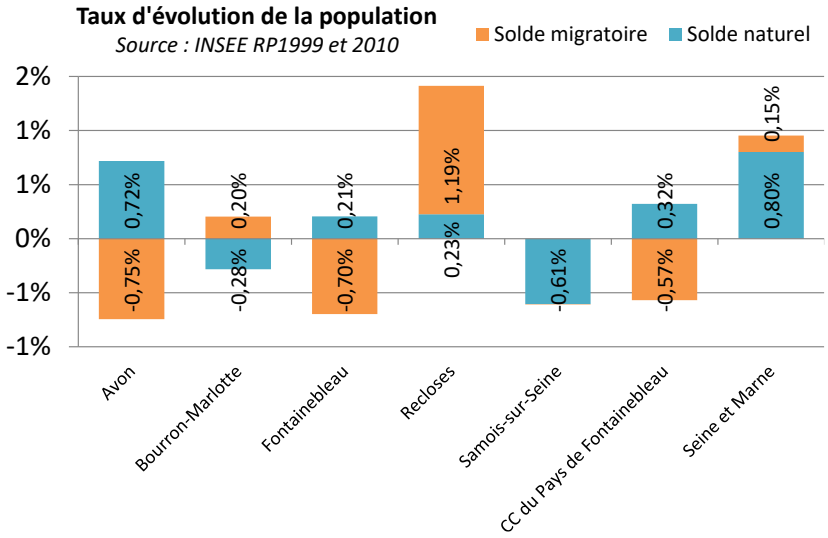

- Le quartier des Fougères compte moins de 2 000 habitants

L'IRIS d'Avon Nord compte, selon l'INSEE 2010, 2 036 habitants, soit près de 15% de la population avonnaise. L'IRIS s'étend toutefois sur une emprise plus large que celle du quartier des Fougères. Selon les indicateurs transmis par le CGET, la population habitant spécifiquement aux Fougères s'élève à **1 879 habitants**. Les habitants du quartier sont surpris de ce nombre d'habitants. Ils ont, à plusieurs reprises, indiqués un nombre supérieur.

L'IRIS d'Avon Nord a connu une baisse de sa population depuis 1999, où elle comptait alors 2 260 habitants, soit une diminution moyenne annuelle de -0,94% par an entre 1999 et 2010, cette perte de population est proportionnellement plus marquée que sur les autres IRIS avonnaises.

	Population en 1999	Population en 2010	Croissance moyenne annuelle 99-10
Avon Nord	2260	2036	-0,94%
Avon Centre	3980	4362	0,84%
Avon Ouest	1689	1876	0,96%
Avon Est	3509	3287	-0,59%
Avon Sud	2588	2423	-0,60%
Avon	14026	13984	-0,03%
CC du Pays de Fontainebleau	34 599	35 553	-0,25%

- 52% des habitants d'Avon-Nord sont des femmes, une proportion un peu moindre que sur le reste du territoire

	#	Femme	Homme	Total
Avon Nord	Z0903	1062	973	2036
Avon Centre		2332	2030	4362
Avon Ouest		983	893	1876
Avon Est		1844	1443	3287
Avon Sud		1275	1148	2423
Commune de Avon		7497	6487	13984
EPCI : CC du Pays de Fontainebleau		18365	16234	34599

L'IRIS d'Avon Nord compte 1 062 femmes et 973 hommes. La part des femmes y est globalement moins élevée que les moyennes communale (57%) et intercommunale (53%).

2) *Une population jeune et plus familiale que sur le reste de l'intercommunalité mais des personnes seules néanmoins nombreuses*

- La population du quartier est jeune, bien davantage que sur le reste de l'agglomération

		0 à 14 ans		15 à 29 ans		30 à 44 ans		45 à 59 ans		60 à 74 ans		75 ans ou plus	
	#	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
Avon Nord	Z0903	263	258	212	185	230	239	167	173	98	73	93	45
Avon Centre		402	416	444	392	469	476	445	382	301	210	272	154
Avon Ouest		102	102	170	170	189	219	176	131	173	168	173	103
Avon Est		294	329	382	306	376	307	354	267	257	149	181	85
Avon Sud		149	188	246	208	237	222	233	235	201	154	210	141
Commune de Avon		1208	1293	1455	1261	1500	1462	1376	1189	1030	754	928	528
EPCI : CC du Pays de Fontainebleau		2966	3088	3561	3349	3430	3430	3307	3071	2587	2036	2514	1261

Plus du quart de la population de l'IRIS Avon Nord a moins de 15 ans, contre 18% aux échelles avonnaise et intercommunale.

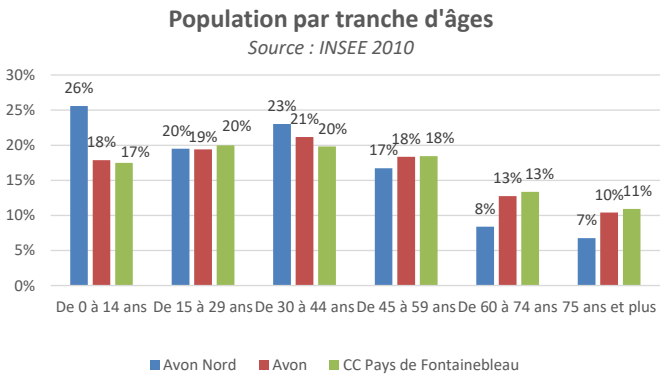

Les classes d'âges actives en début de parcours sont globalement mieux représentées que les classes d'âges de plus de 45 ans. La proportion de personnes âgées est nettement plus faible à Avon Nord qu'ailleurs dans l'intercommunalité. Seulement 7% de la population de l'IRIS est âgée de 75 ans et plus, contre 10% à l'échelle avonnaise et 11% à l'échelle intercommunale.

Les écarts d'âges entre hommes et femmes sont peu marqués mais on constate toutefois que les femmes âgées de 75 ans et plus sont plus de deux fois plus nombreuses que les hommes de la même tranche d'âge, ce qui n'est toutefois pas propre à Avon Nord puisque la même tendance s'observe à l'échelle intercommunale et dans une moindre mesure à l'échelle communale.

- La structure familiale des ménages habitant le quartier se démarque un peu du reste du territoire

Les ménages composés d'une seule personne sont majoritaires sur Avon Nord puisqu'ils représentent 42% des habitants, mais cette proportion reste néanmoins parmi les moins élevées de l'intercommunalité. Les couples sans enfant(s), représentant 18% des ménages, sont aussi plutôt moins nombreux qu'ailleurs.

A l'inverse, les couples avec enfant(s) sont proportionnellement nettement plus nombreux qu'ailleurs, représentant près du tiers des ménages d'Avon Nord. La proportion de familles monoparentales se situe dans la moyenne locale.

Parmi les ménages composés d'une seule personne, 61% d'entre eux sont des femmes à Avon Nord, contre 62% à l'échelle d'Avon et 59% à l'échelle de la CC du Pays de Fontainebleau.

Structure des ménages

Source : INSEE 2010

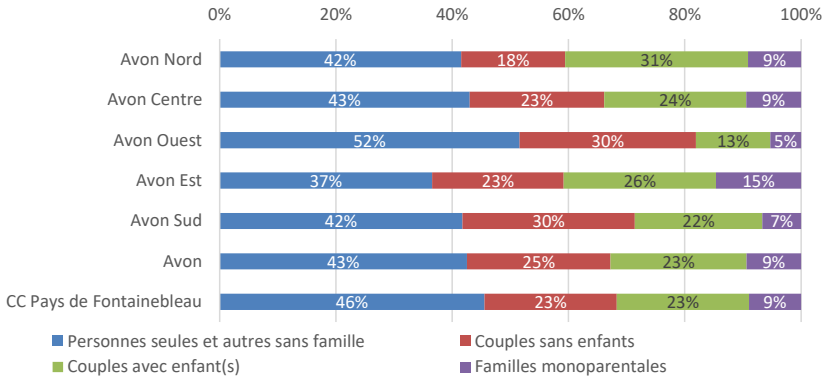

	#	Part des ménages composés d'une personne seule (en %)	Nombre de ménages	Nombre de ménages d'une personne seule	Nombre de ménages composés de femmes seules	Nombre de ménages composés d'hommes seuls
Avon Nord	Z0903	40.5	833	338	213	125
Avon Centre		40.8	2027	826	489	337
Avon Ouest		49.9	1070	534	295	239
Avon Est		34.2	1468	503	377	126
Avon Sud		40.5	1160	470	296	174
Commune de Avon		40.7	6558	2671	1669	1002
EPCI : CC du Pays de Fontainebleau		43.3	16187	7005	4148	2857

Parmi les occupants du parc social conventionné[1] (91 logements sur les 762 logements du quartier), le profil des occupants est assez peu différent de celui du reste du parc social présent sur l'intercommunalité :

- 49% des occupants sont des personnes seules, dans une proportion légèrement supérieure à celle de l'ensemble du parc social de l'intercommunalité (47,5%) ;
- 12% des occupants sont des familles monoparentales, dans une proportion moindre à celle de l'ensemble du parc social de l'intercommunalité (16%).

En revanche, les occupants du parc social des Fougères sont globalement un peu plus jeunes que parmi le reste du parc social de l'intercommunalité : 22% des titulaires des contrats de location ont plus de 60 ans parmi les logements sociaux des Fougères, contre 30,4% à l'échelle intercommunale.

[1] D'après l'enquête sur l'Occupation du Parc Social (OPS) de 2012, données disponibles pour 85 ménages.

3) *Les ménages habitant les Fougères ont un revenu moyen nettement inférieur à ceux du reste du territoire*

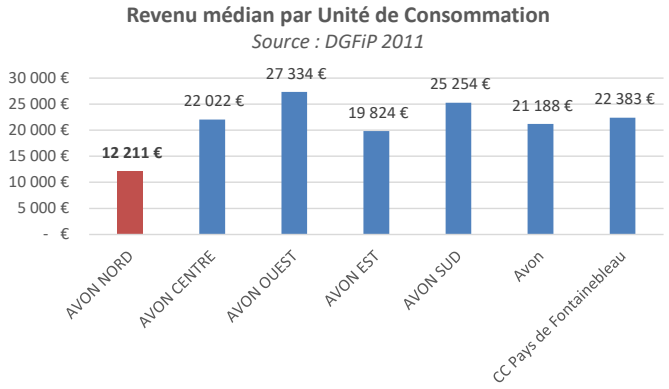

Selon les données de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP), le revenu médian par unité de consommation des ménages habitant l'IRIS Avon Nord est de 12 211€, contre 21 188€ à l'échelle d'Avon.

Ressources des ménages par rapport aux plafonds PLUS (locatif social standard)		**Occupants du parc social du quartier des Fougères**	**Occupants du parc social présent sur la CCPF**
Ressources compatibles avec le PLAi (locatif très social)	**Inférieures à 20%**	27%	16%
	De 20 à 59%	40%	43%
Ressources compatibles avec le PLUS (locatif social)	**De 60 à 89%**	25%	29%
	De 90 à 99%	5%	4,3%
Ressources compatibles avec le PLS (locatif intermédiaire)	**De 100 à 129%**	2%	6%
Ressources au-dessus des plafonds pour accéder au parc social	**Supérieure à 130%**	1%	1,3%

Exemples des plafonds de ressources d'accès au parc social « PLUS »	En Ile-de-France hors Paris et communes limitrophes
1 - Une personne seule	23 127 €
2 - Deux personnes	34 565 €
3 - Trois personnes	41 550 €
4 - Quatre personnes	49 769 €

Parmi les occupants du parc social, les ménages disposent de ressources très faibles, davantage encore que les occupants du parc social de l'ensemble de l'intercommunalité. Ainsi, plus du quart des ménages locataires du parc social des Fougères disposent de ressources inférieures à 20% des plafonds du PLUS, contre 16% pour l'ensemble des ménages du parc social.

La proportion de ménages occupant le parc social disposant de ressources supérieures aux plafonds du PLUS est très marginale.

4) Des prestations sociales mobilisées

- Les habitants des Fougères bénéficient largement des prestations de la CAF

L'IRIS d'Avon Nord compte 471 allocataires, couvrant 1 405 habitants. La commune d'Avon compte 2 188 allocataires, couvrant 6 112 habitants. Sur l'IRIS d'Avon Nord, **69% de la population est couverte par au moins une prestation de le la CAF**, contre 44% à l'échelle de la commune.

La proportion d'allocataires isolés est de 29% sur l'IRIS Avon Nord, contre 31% à l'échelle communale. Les couples avec enfant(s) représentent près des deux tiers des allocataires, tendance similaire à celle d'Avon. Les familles nombreuses sont davantage représentées puisqu'elles correspondent à 36% des allocataires de l'IRIS Avon Nord contre 23% à l'échelle communale. En revanche, les familles monoparentales sont proportionnellement un peu moins nombreuses : 26% des allocataires de l'IRIS Avon Nord contre 31% à l'échelle de l'ensemble d'Avon.

- La mobilisation des prestations sociales exprime la précarité des ménages du quartier

40% des allocataires du quartier des Fougères ont un revenu constitué au moins à 50% de prestations sociales. Cette proportion est parmi les plus élevées pour les quartiers prioritaires d'Ile-de-France. Toutefois, cette proportion est aussi plus élevée à l'échelle de la CC du Pays de Fontainebleau (20%) qu'à l'échelle régionale (15%).

La proportion des allocataires du quartier dont 100% des revenus sont issus des prestations sociales est comprise entre 15% et 20%, moyenne supérieure à celle observée à l'échelle intercommunale (12%) mais dans la moyenne de celle observée sur les quartiers prioritaires d'Ile-de-France.

- Une part importante des allocataires des Fougères bénéficient du RSA

A l'échelle d'Avon, 17,5% des allocataires bénéficient du Revenu de Solidarité Active (RSA). Cette proportion est nettement plus marquée à l'échelle de l'IRIS Avon Nord puisque 29% des allocataires en bénéficient.

C. LES ORIENTATIONS DECLINEES DANS LE PROJET DE TERRITOIRE

Il n'existe pas formellement de projet de territoire à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays de Fontainebleau. En revanche, d'autres documents de planification et de programmation existent ou sont en cours d'élaboration.

A l'échelle du Syndicat Mixte de Fontainebleau et sa Région (cf. carte page 9), un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) a été approuvé le 10 mars 2014. Il couvre cinq communautés de communes, dont la CC du Pays de Fontainebleau.

1) Les orientations retenues dans le SCOT

- Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCOT s'articule autour de quatre orientations

A. Pour l'émergence économique d'un territoire entre Grand Paris, Gâtinais, Bourgogne et région Centre (éviter le dépérissement)

1. Un pôle tertiaire s'appuyant sur l'urbanité de Fontainebleau,
2. Vers des filières innovantes,
3. Le tourisme associé à l'émergence du territoire,
4. .Les nouveaux piliers du sport et de la santé,

B. Dans un cadre de vie préservé et valorisé entre patrimoine, agriculture et forêt

1. Maintien des grands équilibres du territoire,
2. Préservation du cadre de vie,

C. Avec une gestion urbaine essentiellement tournée sur le renouvellement urbain

1. Une croissance maitrisée,
2. Une utilisation raisonnée du tissu urbain,
3. Une desserte efficace du territoire,

D. En s'appuyant sur des espaces complémentaires qui participent tous du renforcement et du renouvellement de l'attractivité

1. Le secteur du PNR,
2. La vallée de la Seine,
3. Fontainebleau – Avon,

Les points du PADD à relier à l'élaboration du contrat de ville sont notamment l'émergence économique d'un territoire, disposant à ce jour avant tout d'une « tonalité résidentielle » marquée, la volonté de préservation et de valorisation du cadre de vie et une gestion urbaine essentiellement tournée vers le renouvellement urbain.

- Un meilleur équilibre habitat-emploi

Le PADD du SCOT souligne **les spécificités économiques locales liées à l'économie résidentielle, à la fois du fait du tourisme mais aussi des services à la personne et de commerce et les activités médico-sociales.** Cette économie s'appuie sur une population âgée, une population à hauts revenus et la présence de catégories socio-professionnelles supérieures. Le SCOT souhaite renforcer l'équilibre habitat/emploi, au profit d'une dynamique économique non plus tournée essentiellement vers le développement résidentiel. Pour cela, il ambitionne un renforcement du pôle tertiaire s'appuyant sur l'urbanité du pôle Fontainebleau-Avon, axé notamment sur la recherche et le développement, en appui sur les atouts du territoire (formation universitaire et recherche « emblématique » avec l'INSEAD, développement d'une offre très haut débit, développement d'une stratégie post-carbone, en appui sur le positionnement traditionnel du territoire concernant les matériaux de construction et l'agriculture).

Le SCOT ambitionne également « *le développement et l'organisation de l'offre touristique […] dans un territoire présentant les atouts importants que sont le château, la forêt, la vallée de la Seine et le patrimoine rural et vernaculaire* ».

Enfin, le SCOT affirme « *la place du sport dans la culture du territoire* », avec plusieurs expérimentations au fil des années (projets sportifs scolaires, organisation des jeux de l'avenir, stages de l'équipe de France de football, d'athlétisme, …, et des compétitions nationales et internationales). Le SCOT prévoit un développement du secteur du sport en « *développant des lieux d'expérimentation des projets sportifs [...] adossées à des équipements existants […]* ».

- La volonté d'un cadre de vie préservé et valorisé

Le PADD du SCOT précise ainsi la volonté des territoires de préserver « un tissu résidentiel très qualitatif en articulation avec les spécificités patrimoniales du territoire ».

Il précise notamment que :

Le souci de préservation doit cependant être confronté aux besoins en logement. L'objectif de développement économique induit en effet un besoin supplémentaire à venir en logement afin d'accueillir ou de maintenir les actifs qui travaillent ou souhaitent travailler sur le territoire.

Considérant les faibles capacités d'accueil du territoire, ceci aboutit à une indispensable diversification de l'offre de logement allant :

- *Vers une moindre consommation d'espace (typologies bâties),*
- *Vers une offre en logements aidés (en locatif comme en accession) qui répondent aux besoins des habitants (modes de financement et stratégie de maitrise foncière).*

SOURCE : PADD, PROJET DE SCOT DU PAYS DE FONTAINEBLEAU

- Une gestion urbaine essentiellement tournée vers le renouvellement urbain

Les ambitions au plan démographique ont été définies pour une « croissance maîtrisée », avec un objectif de 80 500 habitants à l'horizon 2030, ce qui induit un besoin de production de 4 820 nouveaux logements. « En tenant compte des objectifs de développement du parc de logements, le renouvellement urbain devra constituer le principal mode opératoire de production ».

Le SCOT pointe également le besoin d'améliorer l'intermodalité et la desserte globale du territoire, en renforçant les lignes existantes, en développant une nouvelle offre de transport en commun et en développant les aménagements cyclables. Le SCOT affirme la volonté d'une structuration du territoire permettant le renforcement des services et de l'accessibilité.

2) Un programme local de l'habitat en cours d'élaboration

La CC du Pays de Fontainebleau a lancé en 2013 l'élaboration de son premier programme local de l'habitat. Ce document, actuellement en cours de définition, a déjà permis d'établir un diagnostic faisant plusieurs constats. Les dynamiques de marché se sont progressivement éloignées du profil des ménages rendant l'accession difficile pour les ménages modestes ou primo-accédants tandis que les ménages plus âgés et aisés trouvent une offre en logements assez variée, essentiellement dans le marché de l'ancien. Le marché de la construction neuve est très limité. L'offre locative privée s'est progressivement déconnectée des profils des ménages susceptibles de la mobiliser localement (en dehors des étudiants) et l'absence de mouvements dans le parc social (représentant 17% des résidences principales) rend l'offre peu disponible.

Les enjeux identifiés à l'issue du diagnostic sont :

- Remobiliser le parc de logements existants, en activant les différentes options que sont :

➔ L'amélioration du parc dans ses différentes composantes, fondamentales au plan du confort et esthétiques pour l'attractivité du territoire

➔ L'acquisition – amélioration de certains patrimoines privés, en particulier ceux qui souffrent de vacance, problématique importante en cœur de ville, à partir d'une veille foncière active (et partenariale)

- Mettre en œuvre des projets de développement urbain qualitatifs : une exigence pour ce territoire de haute qualité environnementale et patrimoniale

➔ Favoriser le renouvellement urbain dans les documents d'urbanisme, permettant d'enclencher une nouvelle dynamique immobilière, positive pour le territoire

➔ Négocier les fonciers stratégiques avec les composantes de l'Etat, dans la perspective d'un nouvel élan urbain, favorable aux parcours résidentiels des habitants du territoire

➔ Renforcer l'action foncière pour maîtriser les cibles de clientèle

- Etoffer les réponses logements particulièrement déficitaires sur la CCPF

➔ Du logement intermédiaire permettant d'accueillir les actifs du territoire, contraints de s'éloigner de la CCPF, en accession comme en locatif

➔ Du locatif social en particulier pour les jeunes en début de parcours et les ménages monoparentaux

➔ Des typologies diversifiées, avec une attention particulière à la production de T2 et T3, cœur de cible des besoins des ménages.

Le PLH est actuellement en phase d'orientations et devrait faire l'objet d'une finalisation courant 2015.

3) *Le Plan Local de l'Urbanisme de Fontainebleau et Avon*

Le PLU Avon-Fontainebleau a été approuvé le 24 novembre 2010. Depuis lors, il a fait l'objet de plusieurs modifications et est actuellement en cours de révision.

- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable s'articule autour de huit thématiques

1 - FONTAINEBLEAU–AVON, UN LIEU DE VIE

- **Maintenir la population résidentielle et faciliter le renouvellement des habitants**
- **Garantir l'équilibre social et le développement de la vie locale par une mixité de l'offre de logements**

2 - FONTAINEBLEAU–AVON, UN POLE DE SERVICES ET D'EQUIPEMENTS POUR UN LARGE TERRITOIRE

- **Maintenir et développer les fonctions d'agglomération que constituent Fontainebleau et Avon**
- **Renforcer la place réservée aux équipements, aux services et au secteur tertiaire**

3 - FONTAINEBLEAU–AVON, UN POLE ECONOMIQUE

- **Maintenir et développer les activités commerciales**
- **Tirer partie de la qualité du site pour favoriser l'apport d'activités ou d'institutions en adéquation avec le site (haute technologie, recherche, services)**
- **Organiser et diversifier les pôles de centralité**

4 - FONTAINEBLEAU-AVON, UN CADRE DE VIE EXCEPTIONNEL

- **Protéger le patrimoine paysager et architectural**
- **Préserver le cadre de vie au quotidien**
- **Rendre la ville agréable**

5 - FONTAINEBLEAU AVON, UN LIEU D'ATTRACTION TOURISTIQUE

- **Tirer parti de la notoriété du château et de son parc**
- **Tirer parti de l'attractivité de la forêt**
- **Valoriser le patrimoine urbain et paysager**
- **Augmenter la fréquentation touristique et la durée de séjour et apporter les services adaptés à l'échelle du monument et à l'ampleur du site historique**

6 - FONTAINEBLEAU – AVON, UN RESEAU VIAIRE COMPLEXE à MAITRISER

- **Maîtriser les déplacements par la prise en compte des orientations du P.D.U.-Ile-de-France, traduites au niveau du bassin de vie de l'agglomération par le Plan Local de Déplacement**
- **Préserver l'aspect du réseau de voirie constitué de la ville et des villages**
- **Préserver les lisières forestières**
- **Développer les circulations douces**

7 - FONTAINEBLEAU-AVON, L'EVOLUTION URBAINE TIRER PARTI DE LA RECONVERSION DES TERRAINS MILITAIRES POUR UN DEVELOPPEMENT URBAIN HARMONIEUX

- **Faciliter les modalités de reconversion des terrains militaires**
- **Maîtriser les espaces en mutation**

8 – FONTAINEBLEAU ET AVON, UN ESPACE URBAIN EN CLAIRIERE, LA PRESERVATION ET LA MISE EN VALEUR DU MASSIF

- **Veiller à la qualité paysagère des lisières**
- **Favoriser l'accès à la forêt pour les habitants de Fontainebleau et Avon à pied**
- **Supprimer les stationnements hors des espaces aménagés et prévus à cet effet**
- **Développer les liaisons douces au sein du massif forestier y compris, lorsque c'est possible, au détriment des circulations automobiles**
- **Participer aux réflexions sur la politique d'accueil du public, notamment dans le cadre du projet Interreg**

- La place du quartier des Fougères dans le PLU de Fontainebleau-Avon

Le PADD du PLU souligne la nécessité de « *garantir l'équilibre social et le développement de la vie locale par une mixité de l'offre de logements* » dans sa première thématique. Il rappelle que : « l'*existence d'une commune membre éligible à la DSU [dotation de solidarité urbaine] (Avon) commande d'ouvrir son urbanisation à une population plus diversifiée, en même temps que doit se poursuivre la réhabilitation des quartiers conçus selon les idées des années 50-60 (Plaine de La Chambre et le Bréau à Fontainebleau, les Fougères et la Butte Montceau à Avon) ».*

La troisième thématique du PADD, relative au pôle économique de Fontainebleau-Avon, pointe le besoin de « *[renforcer] les pôles commerciaux (centre de Fontainebleau, axe du village d'Avon, Butte Montceau, Gare, Fougères). Une gestion adaptée de l'espace public doit notamment porter sur le stationnement, les arrêts-minute, l'accessibilité à vélo, les livraisons* ».

Le quartier des Fougères dans le zonage du PLU

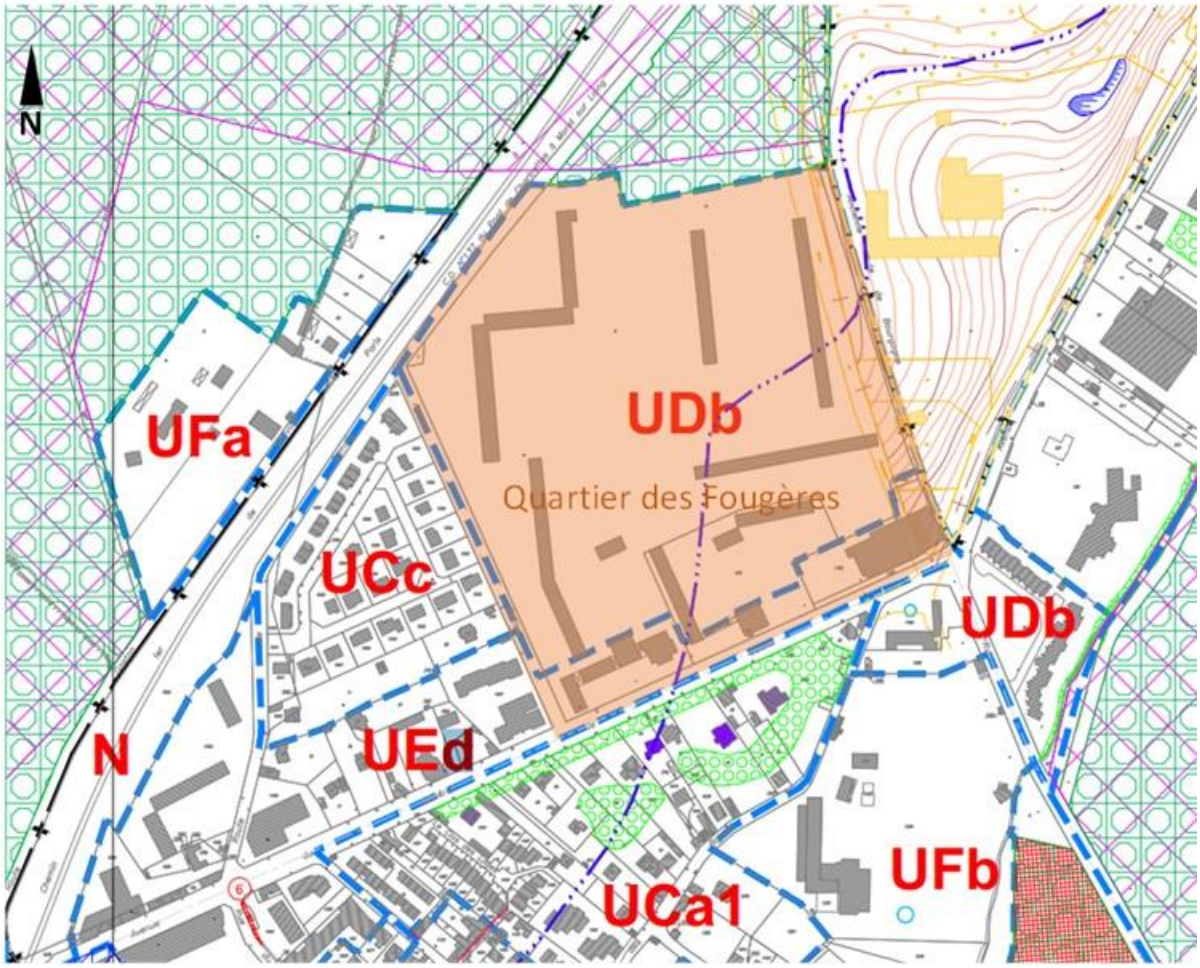

Zone **UDb** : secteur principalement résidentiel correspondant aux ensembles d'habitat collectif de la ville d'Avon
Zone **UEd** : Secteur situé sur l'avenue du Général-de-Gaulle, accueillant habitat, activités tertiaires (commerces, services, bureaux) et artisanat

II. CADRE DE VIE ET HABITAT

Sur ce thème en particulier, la perspective d'un diagnostic en marchant qui engagé en 2015, avec le concours d'un cabinet retenu par le CGET dans le cadre d'un marché public national, permettra de compléter les premiers éléments d'analyses apportés ci-après.

Le diagnostic en marchant vise l'observation du quartier par une balade, mobilisant des habitants, techniciens, élus, ou encore acteurs du quartier, durant laquelle les atouts, faiblesses, difficultés et enjeux sont discutés. Cela permet ensuite de fixer des objectifs collectifs, formalisés dans une convention dans laquelle s'engagent les partenaires.

A. PRESENTATION URBAINE DU QUARTIER

1

2

3

4

5

Dia
PARKING
PARKING
6

7

1) Un quartier de « grand ensemble » enclavé, se démarquant de son environnement urbain immédiat

- Un quartier essentiellement résidentiel mais quelques commerces et services présents en lisière de l'avenue du Général de Gaulle

Le quartier des Fougères est essentiellement résidentiel : il est composé de **huit immeubles d'habitation** construits au début des années 1960. L'essentiel des logements est situé en retrait de l'avenue du Général de Gaulle, axe principal bordant le sud du quartier. Le long de cette avenue, sont implantés notamment plusieurs petits commerces et locaux commerciaux actuellement vides ainsi qu'un groupe scolaire, un gymnase, un city stade et une moyenne surface alimentaire.

- Un fonctionnement urbain « hors la ville »

La partie résidentielle du quartier est constituée de sept « barres » allant du R+5 au R+10, et d'une « tour » en R+11. Cette dernière, sur dalle, surplombe l'avenue du Général de Gaulle, et marque l'entrée sud-ouest du quartier, constituant une limite physique forte entre les Fougères et le reste de la ville. C'est avant tout cette construction sur dalle qui donne une impression de « tour », alors même que l'immeuble n'est pas beaucoup plus haut que les autres immeubles du quartier. De même, en bordure sud-ouest du quartier, un immeuble de 150 mètres de long, succédé par un second immeuble de 100 mètres de long, contribuent à fermer le quartier vis-à-vis de l'avenue Dorion, cette impression de fermeture se renforce par la présence quasi-continue de clôtures côté Fougères et par la présence d'un lotissement clos par des murs de l'autre côté de l'avenue Dorion.

L'essentiel de l'urbanisation à proximité des Fougères est constitué d'un tissu pavillonnaire et de petits collectifs, avec de petits espaces verts clos, tandis que le quartier des Fougères est implanté sur un vaste espace vert, parsemé d'arbres à grands développements, avec un espace central de verdure de plus de 36 000 m², traversé uniquement par des cheminements piétons et clos dans son ensemble par des grillages.

2) *L'organisation des déplacements : des points de difficultés mais aussi des atouts*

- Une trame viaire peu lisible depuis l'extérieur du quartier

Il n'existe aucune voie routière traversante à l'échelle du quartier. Les points d'accès routiers sont peu nombreux, confidentiels et peu visibles depuis l'extérieur. Sur l'avenue du Général de Gaulle, axe majeur autour du quartier, le seul accès dessert le parking situé à l'arrière du bâtiment A (photo ci-contre) et débouche sur l'avenue Dorion. Cet accès n'est pas matérialisé spécifiquement par rapport à l'avenue du Général de Gaulle, seul un panneau de signalisation indique la chapelle.

En revanche, les trois autres points d'entrée sont davantage matérialisés vis-à-vis de l'avenue Dorion et de la route de Samois. Il n'existe aucun point d'accès à l'est du quartier, totalement et en bordure duquel se situe une entreprise privée.

- ### Des stationnements insuffisants et des problématiques d'usages

Il existe historiquement moins d'une place de stationnement par logement, ce qui constitue une difficulté pointée par les copropriétaires et le syndic principal. Le projet de résidentialisation de la résidence, porté par les copropriétaires, prévoit la réalisation de plus de 150 places supplémentaires sur le quartier.

Des problèmes d'usage des stationnements sont également pointés :

- utilisation des parkings de la résidence par des personnes extérieures au quartier, notamment du fait de la proximité de la gare ;
- phénomène de voitures « ventouses » problématique en termes de stationnement et pour l'image du quartier.

- ### Des cheminements piétons nombreux dans le quartier mais diversement matérialisés et peu qualitatifs

Les cheminements piétons sont nombreux à l'intérieur du quartier. En revanche, aux franges du quartier, quelques difficultés peuvent être soulignées :

- Le chemin reliant le centre du quartier à l'avenue du Général de Gaulle et à l'abri bus traverse l'école et n'est donc ouvert qu'aux heures d'entrée et de sortie d'école ;
- Un chemin « de fait » peut être observé en lisière nord-ouest du quartier, avec un point de sortie au niveau du grillage, ce dernier ayant été découpé pour permettre le passage ;
- L'accès aux commerces en bordure ouest de l'avenue du Général de Gaulle présente d'un côté un dénivelé léger et de l'autre des escaliers, ce qui peut rendre difficile l'accès pour les personnes à mobilité réduite. Par ailleurs, la construction de murs bloquant les circulations piétonnes entre le centre commercial et la résidence ont largement modifié les temps de parcours piétons et ont contribué à renfermer le quartier sur lui-même

La question des cheminements sera approfondie dans le cadre du diagnostic en marchant.

- Une très bonne desserte en transports en commun

Le quartier des Fougères est desservi par 5 des 7 lignes de bus du réseau urbain Aérial. Un arrêt de bus se trouve sur l'avenue du Général de Gaulle, à proximité du groupe scolaire des Terrasses. Ce réseau permet de relier la gare de Fontainebleau-Avon, ainsi que les autres quartiers d'Avon et le centre-ville de Fontainebleau. Il a toutefois été souligné la difficulté pour les habitants de rejoindre le centre-ancien d'Avon et aussi l'absence de trajet direct (descente du bus nécessaire en gare de Fontainebleau-Avon) vers Fontainebleau.

Parallèlement, le quartier se situe à un quart d'heure à pied de la gare SNCF, qui relie la gare de Fontainebleau-Avon à Paris (gare de Lyon) en moins de 45 minutes. Cette proximité est un réel atout pour le quartier, largement mis en avant par les habitants.

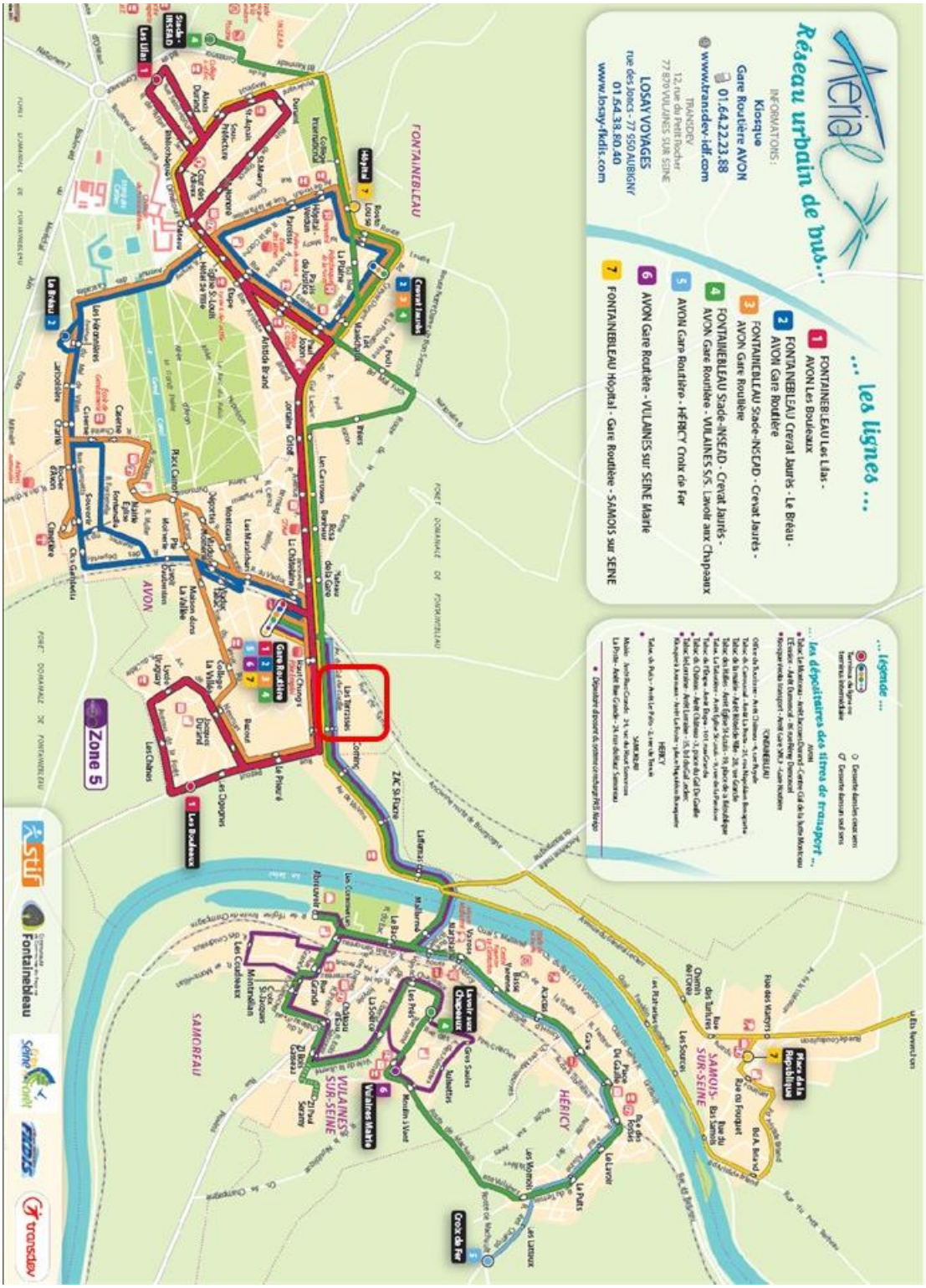

3) *Espaces privés, espaces publics : quels aménagements ? Quelles qualités ? Quels usages identifiés ?*

- L'essentiel des espaces du quartier sont privés

L'ensemble résidentiel, regroupant les bâtiments A, B, C, D, E et F, couvre une surface de 87 224 m². Cet espace privé est accessible librement, par les différents points d'entrée routiers et piétons identifiés précédemment. L'ensemble est clos par des grillages.

Les commerces en pied du bâtiment A, accessibles depuis l'avenue du Général de Gaulle, appartiennent à cet ensemble, ils fonctionnement néanmoins de façon assez cloisonnée avec le reste du quartier.

L'école, le city stade et le gymnase appartiennent à la municipalité d'Avon et couvrent une surface de 10 000 m². L'école est accessible principalement depuis l'avenue du Général de Gaulle mais aussi depuis le cœur du quartier par un accès piéton.

La surface commerciale « DIA » est implantée sur une parcelle privée de 3 920 m².

- La qualité des espaces résidentiels et les usages

Le quartier est aéré, majoritairement composé d'espaces verts, formant un ensemble d'une certaine unité. Le patrimoine paysager est un réel avantage du quartier : la vue depuis les appartements, les pelouses et leur utilisation sont autant d'atouts résidentiels.

La résidence des Fougères est installée au cœur d'un vrai parc dont l'espace central est le poumon vert du quartier.

Au centre de cet espace est planté un cèdre qui est devenu un lieu de prière musulman et cette appropriation pose aujourd'hui des questions. Il serait sans doute opportun d'aborder cette question au sein du Conseil Citoyen et de mettre en place une médiation autour de cet espace devenu un espace cultuel.

B. UN PARC DE LOGEMENTS ATYPIQUE POUR UN QUARTIER EN GEOGRAPHIQUE PRIORITAIRE

1) *Les grands traits du parc de logements des Fougères*

- 762 logements dont une grande majorité relevant du parc privé

Le quartier est composé de 762 logements répartis en deux copropriétés : 408 lots pour les bâtiments A, B, et C et 354 lots pour les bâtiments D, E et F. Chaque bâtiment fait l'objet d'un contrôle d'accès en pied d'immeuble.

A l'échelle de l'IRIS Avon Nord, le parc de logements vacants représente 10,6% des logements, soit 101 logements. Cette proportion est sensiblement supérieure à celle observée à l'échelle d'Avon (8,1%). Plusieurs logements sont en vente sur le quartier, ce qui peut expliquer, en partie, cette vacance. Le parc de résidences secondaires est très limité : 20 logements sur Avon Nord selon l'INSEE.

- Un parc essentiellement occupé par des locataires

Le quartier dispose de 16% de logements locatifs sociaux, c'est une proportion nettement moindre que dans l'ensemble des quartiers prioritaires de la région Ile-de-France puisque 88% de ces quartiers disposent au moins de 45% de logements locatifs sociaux et plus de la moitié disposent de plus de 80% de logements locatifs sociaux.

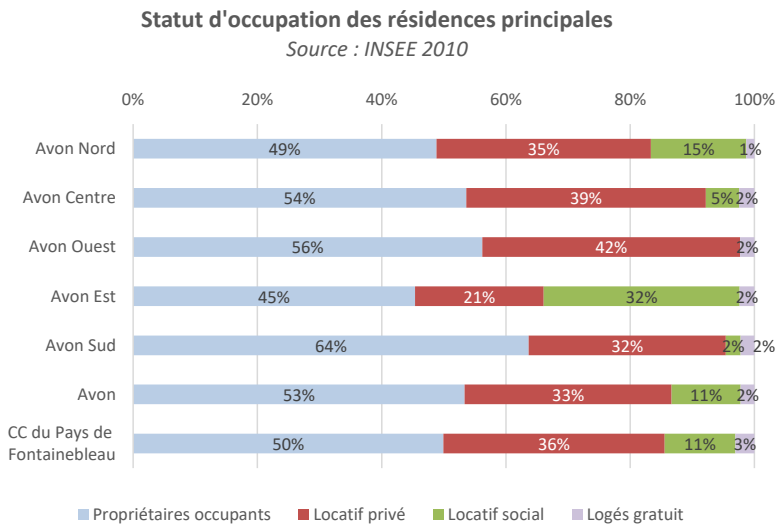

La proportion importante de logements relevant du parc privé (en locatif, comme en propriété) est une spécificité forte du quartier des Fougères.

A l'échelle de l'IRIS Avon Nord, il y a presque autant de propriétaires occupants (49% des résidences principales soit 407 résidences principales) que de locataires. Ces locataires sont essentiellement des locataires du privé : 287 sur l'IRIS Avon Nord. Comparativement au reste de la commune, Avon Nord se situe dans un intermédiaire entre l'offre essentiellement privée du Centre, de l'Ouest et du Sud d'Avon et l'offre d'Avon Est (Butte Monceau), où l'offre locative sociale est plus présente.

- ## Une structure de parc familiale

Les bâtiments A, B et C, répartis en 5 immeubles sont composés d'un tiers de F3, un quart de F2 , un quart F4 et de 50 F5. Les bâtiments D, E et F sont composés au quatre cinquième par des F3 et F4 et par 10% de F5. Il n'y a pas de studios.

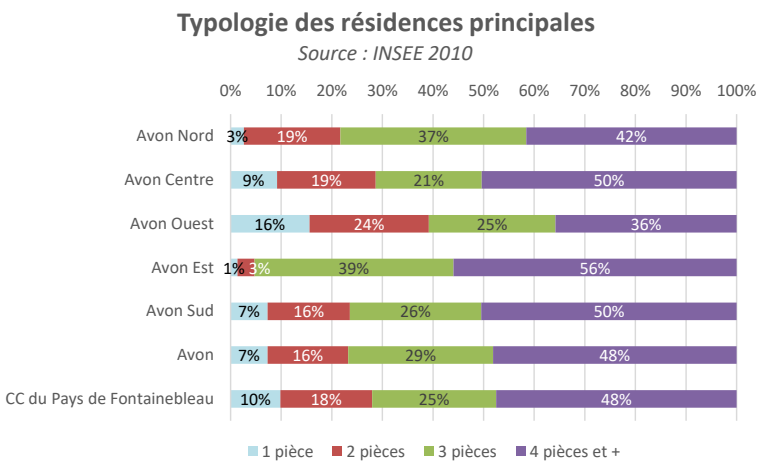

A l'échelle de l'IRIS Avon Nord (un peu plus étendue), l'INSEE recense 954 logements dont 899 en collectif. Comparativement aux autres IRIS de la commune, le parc d'Avon Nord est caractérisé par une proportion plus importante de logements de 3 pièces que les autres quartiers, à l'exception de l'IRIS Avon Est (quartier de la Butte Monceau). Avon Nord se caractérise aussi par la quasi absence de logements d'une pièce, caractéristique commune avec l'IRIS d'Avon Est (quartier de la Butte Monceau).

- ## 123 logements locatifs sociaux

Ce parc social appartient et est géré par les Foyers de Seine-et-Marne (FSM), entreprise sociale pour l'habitat (également syndic sur le quartier). Ce parc appartenait anciennement à l'OPAC du Pays de Fontainebleau. Le parc social de ce bailleur a été racheté par FSM durant la seconde moitié des années 2000. Parmi les 123 logements locatifs sociaux, 91 logements conventionnés.

Bâtiments	Nombre de logements	Dont locatif social	Part de locatif social en %
A1	44	12	7%
A2	127		
B1	117	36	19%
B2	70		
C	80	43	54%
D	120	12	10%
E	154	15	10%
F	80	5	6%
Total	**762**	**123**	**16%**

Source : FSM

Initialement, il n'y avait pas de logements locatifs sociaux sur le quartier des Fougères. En 2000, avec le lancement de l'OPAH, un rachat de logements appartenant à des propriétaires privés a été initié, il a permis notamment de limiter la présence de « marchands de sommeil » sur le quartier.

Le parc social est disséminé sur l'ensemble du quartier. Toutefois, la plus forte proportion de logements locatifs se situe sur les bâtiments B et C.

A l'échelle de la CC du Pays de Fontainebleau, le diagnostic du projet de PLH souligne l'existence de 2 109 logements locatifs sociaux conventionnés, auquel s'ajoutent 300 logements en cours de conventionnement (sur le quartier de la Faisanderie à Fontainebleau), soit environ 15% des résidences principales.

La commune d'Avon compte au total 786 logements locatifs sociaux conventionnés : 15% du parc social de la commune se situe donc sur le quartier des Fougères. Une autre part importante se situe notamment sur le quartier de la Butte Montceau, au sud-est de la commune.

Le taux de rotation des logements locatifs sociaux présents sur le quartier des Fougères est très faible : 4,88%, contre 9,6% à l'échelle intercommunale.

- Une mobilité des habitants dans la moyenne avonnaise mais que les acteurs locaux jugent pourtant importante

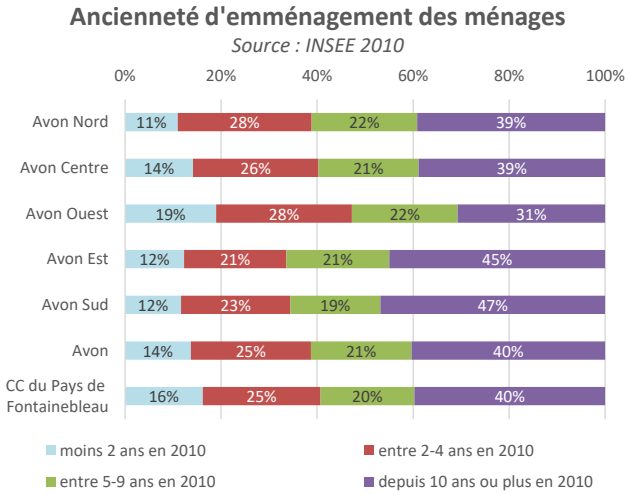

Selon l'INSEE, 39% des habitants de l'IRIS Avon Nord y résideraient depuis 4 ans ou moins. Cette proportion se situe dans la moyenne avonnaise. Pourtant, les acteurs locaux font état d'une mobilité importante des habitants, qui se constate notamment au plan scolaire au sein de l'école : seulement 30% des enfants restent à l'école du CP au CM2.

Deux types de populations semblent en présence :

- **Une population très stable dans le parc social ;**
- **Une population dans le parc privé, dont on maîtrise mal les trajectoires résidentielles.**

- Le profil des allocataires d'une aide au logement dans le quartier se distingue de celui de la commune et plus globalement de celui des quartiers de la géographie prioritaires

L'IRIS Avon Nord compte 321 ménages allocataires d'une aide au logement, soit 931 personnes couvertes, contre 1 149 ménages allocataires et 2 691 habitants couverts à l'échelle communale. 46% de la population d'Avon Nord est donc couverte par une aide au logement, contre 19% à l'échelle communale.

A Avon Nord, les bénéficiaires d'allocations pour le logement sont pour 48% d'entre eux locataires du parc privé (62% à l'échelle communale), 39% locataires du social (29% à l'échelle communale) et 11% en accession (contre 8% à l'échelle communale).

- Un marché immobilier abordable, comparativement au reste du territoire

Le diagnostic du PLH a identifié de forts écarts de prix entre les appartements à la vente, pouvant dépasser les 3 000 à 3 200 € le m² dans le centre de Fontainebleau ou pour des biens en résidence avec parking tandis qu'ils sont compris entre 1 600 € pour les Fougères à Avon et 2 000 € pour le secteur de la Butte Monceau par exemple. Le quartier apparaît donc comme l'un des plus accessibles de l'agglomération bellifontaine, permettant aux ménages modestes, notamment primo-accédants, de pouvoir se porter acquéreur d'un bien. En locatif privé, les loyers semblent aussi davantage accessibles, avec par exemple 697 € pour un T3 aux Fougères, contre en moyenne 893€ à l'échelle de l'agglomération.

2) *Plusieurs actions ont été menées depuis le début des années 2000 pour améliorer le quartier*

Le morcellement du quartier en plusieurs copropriétés a induit une évolution différente des bâtiments en termes d'occupation et d'entretien. Le quartier a l'image d'un quartier « difficile », souvent assimilé à un quartier « social » du fait de la dégradation supposée du bâti et de la précarisation de certains ménages accédants ou locataires.

Deux opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) ont été menées. Entre 1999-2001, la première OPAH a concerné la copropriété regroupant les bâtiments A, B et C. Entre 2002 et 2004, la seconde OPAH a concerné la copropriété regroupant les bâtiments D, E et F. Les objectifs de ces deux OPAH étaient de :

- Mettre en œuvre un programme général de réhabilitation et de mise en conformité des parties communes ;
- Solvabiliser le plus grand nombre de copropriétaires occupants et/ou bailleurs par le financement du programme de réhabilitation des parties communes ;
- Faciliter la prise en charge du « projet de quartier ».

Une Maîtrise d'Ouvrage Urbaine et Sociale (MOUS) a également était confiée à l'OPAC du Pays de Fontainebleau, bailleur alors propriétaire et gestionnaire du parc social. Cette MOUS s'est articulée autour de quatre axes : informer et mobiliser, suivre la copropriété, prévenir et traiter les difficultés sociales et assister les syndicats de copropriété. La MOUS a permis l'élaboration d'un protocole d'actions communes entre les partenaires d'action sociale comprenant deux axes d'intervention : les actions individuelles d'aide aux familles (aide aux impayés liés au logement) et les actions collectives autour des problématiques repérées (cours d'alphabétisation et « RDV des parents »).

Un audit énergétique, accompagné d'un audit social, devrait être prochainement lancé, accompagné par le PACT de Seine-et-Marne.

3) *Les copropriétaires réfléchissent à un projet de résidentialisation*

Ce travail a été initié courant 2013. Il prévoit pour l'instant : une résidentialisation par des grillages, 4 accès routiers limitant l'accès aux véhicules, une gestion des flux piétons et la création de stationnements, y compris pour handicapés, au nombre d'une centaine. Le projet ambitionne également une meilleure matérialisation des axes, un travail sur les cheminements des PMR, une amélioration de la sécurité pompier et une réfection de la voirie. La question de l'accès à la chapelle (situé au cœur de la résidence) devra être réfléchie dans le cadre des réflexions de résidentialisation. La fermeture du quartier a été demandée par des membres des conseils syndicaux, du fait du problème de stationnement. Dans le projet, les véhicules ne pourront donc accéder qu'à leur emplacement.
Le projet ne prévoit pas d'intervention spécifique sur les espaces verts ou le mobilier urbain. Il a fait l'objet d'une étude par un cabinet de géomètres mais n'a pas spécifiquement abordé le projet sous l'angle urbain.

Ce projet de résidentialisation pose la question du renforcement de l'enclavement physique d'un quartier déjà enclavé socialement. Les caractéristiques du quartier, dominé par un parc de logements privés et composé d'un seul ensemble, pose question en matière d'intervention publique. La structure foncière des Fougères est atypique pour un quartier entrant en géographie prioritaire.

C. LES « LIEUX DE VIE » DE PROXIMITE : COMMERCES ET EQUIPEMENTS

1) *La place des commerces dans le quartier : le devenir du centre commercial pose question*

Plusieurs bâtiments commerciaux sont présents en lisière du quartier le long de l'avenue du Général de Gaulle :

- Au pied de la tour (bâtiment A), 12 lots commerciaux (situés au sud-ouest du quartier) :
- A l'extrémité sud-est du quartier, en bordure de l'avenue du Général de Gaulle, une moyenne surface alimentaire, une salle de sport ainsi qu'une boîte de nuit sont présentes. Bien que faisant partie du périmètre de la politique de la ville, ces commerces et ces services ont un fonctionnement peu déconnecté du quartier des Fougères.

- Le petit centre commercial au pied du bâtiment A est déclinant

12 lots commerciaux sont situés dans le bâtiment A et forment un petit centre commercial. A l'heure actuelle, plusieurs lots sont vacants. Les commerces présents sont une pharmacie, une boucherie, une épicerie actuellement fermée pour travaux (nouveau gérant depuis début 2015). Auparavant, une société d'assurance et une société de réparation de pare-brise existaient mais ces deux commerces sont aujourd'hui fermés. La Maison des Services s'y situe également. Le point-presse et la boulangerie sont actuellement fermés pour travaux : les deux commerces pourraient fusionner.

Ce centre commercial est assez déconnecté du reste du quartier, du fait de son positionnement en surélévation, mais aussi de la présence de murs, construits afin d'éviter les passages et les incivilités entre le centre commercial et l'arrière du bâtiment A. Le positionnement et l'architecture du centre, tourné vers l'extérieur du quartier, renforce l'isolement de ce dernier.

Une opportunité de redynamisation du centre commercial : le projet de Maison de Santé

Le cabinet médical situé sur l'avenue du Général de Gaulle en face du centre commercial doit déménager d'ici à septembre 2015, pour cause de mise en conformité avec la loi sur l'accessibilité. Des professionnels réfléchissent à la création d'un cabinet médical pluridisciplinaire au sein du centre commercial au pied du bâtiment A, en proposant aux professionnels de santé de s'y installer.

C'est un projet qui est actuellement en cours de négociation. Cette implantation répondrait à la problématique du déclin du centre commercial d'une part, et au maintien de professionnels de santé sur la ville. En effet, sur 13 médecins à l'échelle de la ville, 5 à 6 risquent de partir à la retraite d'ici deux ans.

- Les commerces au sud-est du quartier ont un fonctionnement à part

Au sud-est du quartier, les commerces présents sont une moyenne surface DIA, une boîte de nuit (donnant sur le rond-point à l'extrémité sud-est de l'avenue du G. De Gaulle, ainsi qu'une salle de sport privée (au-dessus du DIA). Ces commerces sont déconnectés du quartier et ne peuvent être accessibles que depuis l'avenue du Général de Gaulle. Les habitants du quartier utilisent néanmoins le DIA pour faire leurs courses. Les espaces de stationnement du DIA sont très peu valorisés et peu entretenus. Un parking souterrain désaffecté pose question en termes de gestion et de sécurité. Il apparaît parfois libre d'accès aux piétons malgré qu'il ne soit plus utilisé.

Au global, l'offre commerciale présente sur le quartier est peu valorisée, pour les habitants, comme pour Avonnais. Les habitants du quartier regrettent l'absence d'une boulangerie, d'une épicerie, de professions médicales.

2) *Les équipements présents aux Fougères : des points d'appui de la vie sociale*

Plusieurs équipements sont présents dans le quartier : l'école et le gymnase des Terrasses, ainsi qu'un *city stade*, et la maison des services, bordent l'avenue du Général de Gaulle. Une chapelle « Notre Dame des Fougères » est également présente au cœur du quartier, mais elle est peu visible, bien que très fréquentée, de faible hauteur et encerclée par la végétation. Enfin, des jeux pour enfants sont aussi présents, au cœur du quartier.

- Le groupe scolaire des Terrasses : l'équipement fédérateur du quartier

L'école élémentaire :

- 8 classes + 1 classe UP2A
- 170 élèves

L'école maternelle :

- 5 classes (réouverture d'une classe en septembre 2014)
- 126 élèves

99% de la population scolaire vient du quartier des Fougères. 35 nationalités se côtoient. On observe une population très mobile, puisque seulement 30% des enfants vont du CP au CM2 (une proportion estimée par l'équipe enseignante). Les familles partent pour d'autres communes, pour des mutations, d'autres les remplacent. Ainsi des départs inopinés rendent difficile toute projection d'effectifs. L'équipe se mobilise pour maintenir le nombre de classes actuel. Une classe de maternelle a été ouverte en septembre 2014. Le nombre de demandes de dérogations est très faible (2 à 3 par an).

Les enfants viennent à pied depuis la résidence, la grille se trouvant entre l'école et les immeubles étant ouverte le matin de 8h20 à 9h et le soir de 16h30 à 18h. Ce passage est géré par le gardien du groupe scolaire, mais il existe une autorisation tacite de passage des résidents se rendant à l'arrêt de bus.

L'école des Terrasses est le seul groupe scolaire de la ville d'Avon ne possédant pas de cantine. Les enfants doivent se rendre en bus ou à pied à la cantine du CLSH. Environ 30% des enfants du groupe scolaire mangent à la cantine (en 2014 : 53 enfants de maternelle et 58 d'élémentaire), ce qui est assez faible au regard des autres écoles. Ceci s'explique par des raisons essentiellement culturelles, et par la situation des mères sur le quartier qui sont majoritairement au foyer. Le projet de la municipalité est de construire prochainement une cantine au sein de l'enceinte scolaire. Il est envisagé d'adjoindre au bâtiment une salle associative.

Les relations entre l'école et les parents sont difficiles essentiellement pour des raisons culturelles (manque de maîtrise du français, déficit de connaissance de l'institution scolaire), mais les parents témoignent d'une grande confiance dans l'institution scolaire. Certaines familles ont cependant une relation assez chaotique avec l'école qui n'est pas forcément leur priorité. Ce point est particulièrement sensible chez les familles d'origine kurde. Ce constat est à renforcer pour l'école maternelle qui est souvent vécue comme un service de garde par les familles.

50% des élèves ne parlent pas français en dehors de l'école. Le projet d'école est axé sur deux objectifs pédagogiques : l'apprentissage de la langue et de la lecture et l'accessibilité à la culture artistique.

Les dispositifs d'aide existants :

- Aide personnalisée deux fois par semaine qui touche 30% des enfants de l'école élémentaire (par groupes de 6 élèves) ;
- RASED : 30% des élèves pris en charge pour l'apprentissage du français ;
- Prise en charge extérieure : orthophonie pour accompagner l'apprentissage de la langue ;
- Tremplin Avonnais : une association en charge de l'aide aux devoirs – un enfant par adulte – 4 à 5 enfants sont pris en charge par jour. L'association rencontre actuellement des difficultés de fonctionnement du fait d'une baisse du nombre d'enfants fréquentant l'aide aux devoirs ;
- Au sein de l'école maternelle, des réunions sont organisées par le RASED, la PMI, la CAF sur des thématiques spécifiques (dents, alimentation, sommeil…) environ une fois par mois ;
- Un accueil périscolaire se fait, à partir de 7h30 le matin et de 16h30 le soir, mais est peu fréquenté.

L'équipe pédagogique est très stable, très impliquée, mais se sent de fait assez isolée. Par exemple, il est très difficile d'impliquer les parents dans la fête de l'école et en 2014, l'équipe pédagogique a choisi d'organiser une fête essentiellement pour les enfants.

L'école a une bonne image grâce à l'engagement et à l'implication de l'équipe. On ne note pas de situation de décrochage scolaire particulière à ce stade.

Les enjeux exprimés par les directrices du groupe scolaire sont, d'une part, la maîtrise du français, et d'autre part, tendre vers une plus grande mixité sociale.

- La Maison des Services : un équipement qui prend progressivement de l'ampleur

Située au sein du centre commercial, la Maison des services rassemble, dans un même lieu, différents organismes dans le but d'apporter à l'ensemble des administrés une information de proximité qu'elle soit sociale, juridique ou administrative.

Les permanences existantes :
- Couples et familles ;
- Maison de la famille ;
- Information « Mairie » ;
- Travailleur social du CCAS ;
- Mission locale ;
- Une nouvelle association AMIA, créée fin 2014, propose diverses actions d'accompagnement social.

Actuellement, des permanences sont assurées chaque jour de la semaine, à l'exception du vendredi.

La Maison des Services a progressivement augmenté sa palette de services en accueillant des services complémentaires ou des actions associatives : des cours d'informatique, de couture, de cuisine, … . La visibilité des services proposés est à renforcer.

- Les équipements sportifs municipaux présents sur le quartier sont bien utilisés

Le gymnase des Terrasses est très fréquenté par les habitants de la ville et du quartier. Il affiche aujourd'hui « complet » dans son utilisation. Les cours de karatés et d'escalade fonctionnent notamment très bien. Des élèves du lycée viennent également y pratiquer certains cours de sport.
Le city stade est également bien approprié par les jeunes du quartier à ses heures d'ouverture. Les acteurs et habitants affirment que cet équipement subit peu de dégradations.

Hors du quartier, les habitants des Fougères peuvent bénéficier d'autres structures sportives : gymnase Butte Montceau, gymnase Changis et gymnase Vallée ainsi que le stade du Rocher (terrains de football).
De plus, il existe sur le territoire des équipements communautaires :

- La piscine de la Faisanderie : qui est actuellement fermée pour cause de lourds travaux de mise en sécurité. Cette fermeture constitue une carence pour le quartier.

- La base nautique de l'ANFA qui est sur le point d'être rénovée. Elle est située en bord de Seine. La ville propose chaque année aux élèves de l'école des Terrasses un cycle sport dédié à l'Aviron, qui est très efficace sur le plan de l'intégration, de l'ouverture à l'extérieur et de la sensibilisation aux questions environnementales. Les conditions actuelles de la pratique de ce sport sont cependant dégradées et la rénovation qui est impérative, est conditionnée aux versements de subventions de la Région et du CNDS.

D. LA GESTION DE PROXIMITE DU QUARTIER ET LES PROBLEMATIQUES DE TRANQUILITE PUBLIQUES IDENTIFIEES

1) Une gestion quotidienne qui semble bien fonctionner au global

Les participants au comité technique font état d'un quartier plutôt propre, avec un ramassage et un nettoyage réguliers. Les cages d'escalier sont globalement bien tenues. Le syndic FSM se définit comme proactif. Il indique être présent sur le quartier pratiquement tous les jours. Chaque lundi matin, des visites sont organisées avec un représentant FSM et un représentant des conseils syndicaux. En revanche, la relation au centre commercial semble plus complexe. Les murs du centre commercial appartiennent à une SCI, dont les logiques de gestion sont différentes.

Deux employés assurent le ménage sur la copropriété ABC et deux également sur DEF (bien qu'un seul poste soit effectif à l'heure actuelle).

2) Mais des incivilités qui posent ponctuellement problème

Les habitants expriment cependant un déficit de respect de l'environnement : jets de déchets par les fenêtres, jet de pain, de cigarettes, dépôt d'encombrants, crachats dans les ascenseurs, ceci couplé à la méconnaissance des usages du respect de l'environnement par certains habitants.

L'utilisation des caves par des jeunes est une source de nuisances soulignée par les résidents : ponctuellement ce sont des lieux de squats et de trafic.

3) Tranquillité publique : des divergences d'appréciation

La majorité des interventions de la police concerne principalement des faits relatifs aux incivilités (tapages diurnes et nocturnes, perturbateurs/indésirables...).
En effet, le cloisonnement de la dalle du centre commercial avec le reste du quartier "les Fougères" par l'édification de murs, en novembre 2010, a permis de réduire les passages entre ces deux espaces générateurs d'un fort sentiment d'insécurité chez les habitants.
Cette mesure urbaine architecturale a renforcé le sentiment de sécurité des habitants conduisant ces derniers à solliciter les services de police locaux plus facilement.
D'ailleurs, les déplacements policiers sur ce quartier ont quasiment été multipliés par deux, néanmoins ces interventions sont peu fréquentes :
- en 2014, seules 04 interventions pour des rixes ont été recensées,
- pour la même année, 40 différends ont été comptabilisés dont 23 d'ordre familiaux et 7 de voisinage.

Les habitants sont très en demande d'une plus grande sécurité. Le projet de résidentialisation correspond notamment à cette demande.

4) Une appropriation de l'espace vert central qui pose question

Au centre de la résidence, se dresse un cèdre, devenu lieu de prière musulman : ce lieu rassemble plusieurs fois par jour des pratiquants habitant la résidence ou extérieurs à la résidence. Tolérés jusqu'à présent, il semble important de prendre en compte cette pratique qui peut devenir un sujet de tension entre les différents groupes cultuels du quartier. De fait, l'espace est privé.

E. UNE IMAGE DE QUARTIER AMBIVALENTE

L'image du quartier est ambivalente : les habitants membres du comité technique d'élaboration du contrat de ville ont souligné un environnement agréable et un certain nombre d'atouts que sont :

- la proximité de la gare
- la proximité de la forêt (verdure pour se promener + jeux pour les enfants)
- la proximité des écoles maternelle et primaire: pas de route à traverser, gain de temps pour les parents
- une bonne cohésion sociale, une bonne ambiance résidentielle

Mais le quartier des Fougères à l'échelle de la ville d'Avon est assez stigmatisé : *« Quand on vient des Fougères, les gens ont un mouvement de recul »*. Les habitants se sentent pointés du doigt par les avonnais. Il souffre d'une mauvaise réputation liée à la présomption d'un trafic sur le centre commercial. C'est un quartier de fait reculé et enclavé, mal connu par les avonnais.

Par ailleurs, les habitants souffrent d'un certain nombre d'éléments, qui ont été recueillis par la Vice-Présidente du conseil de quartier qui a réalisé un mini-sondage autour d'elle :

> *« - le mur fermé qui bloque le passage pour les personnes âgées et/ou handicapées qui sont obligés de faire le tour*
> *- pas d'auto-surveillance suffisante*
> *- barrage de la langue*
> *- les habitants se sentent rejetés, abandonnés par la ville et sont lassés*
> *- mauvaise réputation des Fougères*
> *- malpropreté de certains habitants/ manque d'éducation*
> *- dangerosité des trottoirs du peu de commerces qu'ils nous restent*
> *- manque de commerce de proximité: les habitants sont obligés d'aller jusqu'à Carrefour Market, voir fontainebleau pour leur courses personnelles*
> *- les habitants aimeraient être en sécurité (dealers dans les caves, personnes extérieures aux fougères qui restent au pied des immeubles en groupe). »*

Les Fougères ont une histoire urbaine et sociale forte qui marque aujourd'hui le fonctionnement de ce territoire. Les différentes vagues d'immigration ont structuré la sociabilité du site. Le regroupement des anciens habitants sur une page du réseau social Facebook prouve un fort attachement au lieu. La question sémantique est importante : les habitants sont attachés à l'appellation de « résidence » et non de « quartier ». Les Fougères sont intégrées dans le quartier des Terrasses. Certes la résidence implique la propriété, cependant la structure du parc mixant logement privé et logement social est une structure extrêmement particulière par rapport aux quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il s'agirait de confronter les représentations entre locataires du parc social, locataires du parc privé, propriétaires occupants et propriétaires bailleurs. Est-ce que cette confrontation a été possible dans le cadre de la définition du projet de résidentialisation ? Il est important d'être vigilant sur ces relations.

L'identité de ce site est complexe du fait de cet ensemble de composantes. Il semble nécessaire de mieux relier la résidence au reste de la population avonnaise pour éviter de renforcer le clivage entre ce quartier et la ville. La partie la plus visible du quartier depuis l'extérieur est le centre commercial, dont le mauvais état contribue à dévaloriser l'image du quartier dans son ensemble.

III. COHESION SOCIALE : VIE DE QUARTIER, LIEN SOCIAL, EDUCATION, SANTE

A. VIVRE DANS SON QUARTIER : LES RELATIONS ENTRE LES DIFFERENTS GROUPES SOCIAUX SUR LE QUARTIER, LES ACTIONS DE PROXIMITE, LES MANIFESTATIONS PONCTUELLES, LE PERSONNEL EN PLACE

Les logements construits dans les années 1960 étaient destinés à l'accession à la propriété. Le quartier a d'abord accueilli une population d'origine portugaise et italienne, puis des rapatriés d'Algérie, puis du personnel de l'OTAN, des gendarmes et militaires et à partir des années 1980, une population d'origine pakistanaise. Aujourd'hui, le quartier est habité par une population d'origine française, pakistanaise, maghrébine, sri-lankaise, kurde originaire de Turquie, malienne, togolaise, congolaise et sénégalaise notamment. La part des étrangers habitant le quartier est de 27% selon le kit des indicateurs du CGET.

Ces différentes communautés sont dispersées dans l'ensemble des immeubles. Les relations sociales semblent relativement distantes entre les différentes communautés qui vivent plutôt dans un entre soi. On peut parler d'une « cohabitation communautaire » relativement pacifique mais sans véritable interaction.

Cette distance sociale est assez visible chez les petits enfants, du fait de la distance déjà présente des mères entre elles, tandis qu'elle s'atténue ensuite chez les adolescents.

Cette distance sociale s'explique par la difficulté de maîtrise de la langue française, par des codes culturels propres à chaque groupe et à des trajectoires de vie chaotiques qui ne favorisent pas véritablement un ancrage social.

Même si les mères se croisent au sein de l'école ou de l'association Couleurs Terrasses, cela ne suffit pas à tisser un lien social structurant pour la vie du quartier.

B. LA PLACE DES JEUNES DANS LE QUARTIER : POLITIQUE JEUNESSE, LIEU D'ACCUEIL, PRATIQUES DES JEUNES SUR LE QUARTIER

Un quart des élèves de sixième vient des Fougères, et ne présente pas de retard scolaire spécifique en début de collège. Malgré cela, ces jeunes ne réussissent pas mieux : s'ils ne présentent pas de retard de niveau, ils ont des lacunes. Les Programmes Personnalisés de Réussite Educative sont en majorité fléchés sur des enfants venant des Terrasses. C'est essentiellement la langue française qui pose problème. Quelques élèves d'origine kurde nécessitent un soutien en français. Certains élèves ne parlent le français qu'au collège et au lycée mais pas à leur domicile. Les professionnels de l'éducation parlent de « Génération parabole », c'est-à-dire que l'on entend parler le français uniquement au lycée. Les enseignants se plaignent du fait que les enfants, notamment les plus jeunes perdent les acquis de leur apprentissage durant les vacances du fait de leur présence devant la télévision en langue maternelle. L'ouverture d'une classe UP2A (Unités Pédagogiques pour Elèves Allophones Arrivant) a été demandée par la Principale du collège.

On note un taux d'échec particulier au brevet : 23% d'échec à l'échelle de la ville, dont 80% venant des Fougères. L'année prochaine, il est prévu d'orienter ces élèves vers le CFG (Certificat de Formation Générale) plutôt que vers le brevet. Les élèves des Fougères sont très demandeurs des stages proposés en fin d'année pour les révisions.

On observe une implication des familles moins importante pour l'éducation des filles au sein de certaines communautés. Les relations des familles avec le collège sont complexes. Les équipes enseignantes soulignent des difficultés de compréhension et de culture. Il n'y a pas d'incivilité mais un positionnement culturel de certaines familles, complexifiant notamment l'accès des jeunes filles à l'école, notamment celles issues de la communauté kurde.

Les activités proposées pour les jeunes ne sont pas spécifiques au quartier mais s'inscrivent dans l'offre communale : la Maison Des Jeunes est fréquentée mais il semble que ce soit plus difficile pour les filles d'y venir, notamment pour les jeunes filles d'origine kurde. 30% de la population, sur 170 adhérents, vient du quartier des Fougères. C'est une population mixte.
Chaque été, la Maison des Jeunes propose des animations « pied d'immeuble » dans le quartier, sur autorisation des copropriétaires.

La permanence délocalisée de la mission locale dans la Maison des Services une demi-journée par semaine, fonctionne bien. Les jeunes ont bien identifiés le lieu (également deux autres permanences se tiennent à la Maison Des Jeunes).

Deux éducateurs de rue du CEPS-ADSEA 77 (Coordination des Équipes de Prévention Spécialisée - Association Départementale de la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence) interviennent sur le quartier depuis 2013 grâce à un financement du Conseil Départemental de Seine et Marne. Néanmoins, leur action couvrant un canton entier, ils ne sont pas présents au quotidien sur le quartier.

Il y a peu de problèmes de sécurité spécifiquement liés aux adolescents, en dehors des constats habituels à cette classe d'âge. Il existait la problématique de regroupement de jeunes garçons sur le petit centre commercial. Cette présence est moindre aujourd'hui, depuis la construction des murs. Les éducateurs de rue soulignent un éparpillement dans le quartier.

Les familles semblent peu partir en vacances selon la CAF. Il y a un centre de loisirs à Avon, bien utilisé en général.

Vis-à-vis du sport, les enfants mobilisent assez bien les équipements du territoire (aviron, escalade).

Les enseignants présents depuis longtemps soulignent un durcissement des relations avec les parents. Ils expriment une certaine « radicalisation » de la part de certaines familles au plan culturel et/ou religieux.

C. L'OFFRE PETITE ENFANCE/ENFANCE : MODES DE GARDE, L'OFFRE SCOLAIRE, L'ACCUEIL PERISCOLAIRE, LE SOUTIEN A LA PARENTALITE….

A Avon, 105 assistants maternels sont en poste, 9 seulement sont localisés sur le quartier des Fougères c'est-à-dire dépendant du quartier des terrasses, 3 présents sur le quartier dont seulement 2 en activité.
Il existe une seule assistante familiale à Avon, habitant aux Fougères qui accueille à domicile d'un enfant placé.

Le Relais d'Assistants Maternels (RAM) organise une permanence une demi-journée par semaine avec des ateliers à destination des assistants maternels.

Il n'y a pas de halte-garderie ni de crèche.

Si la demande d'accueil de la petite enfance ne paraît pas prioritaire sur le quartier dans la mesure où un grand nombre de mères de famille ne travaillent pas, en revanche le soutien à la parentalité semble important sur certains aspects : les rythmes de l'enfant, l'apprentissage du français…

La PMI de la MDS de Fontainebleau tient deux permanences par semaine pour les Avonnais. Ces permanences sont très fréquentées par les mères de familles des Fougères.

D. UN RAPPROCHEMENT A FAIRE DE L'OFFRE CULTURELLE

Les équipements culturels ne sont pas du tout investis par une frange de la population habitant le quartier. Il semble important de faciliter l'accueil des habitants des Fougères dans l'offre culturelle locale. Par exemple, qui habitant Les Fougères fréquente la bibliothèque municipale ?

Il n'existe pas de manifestation propre au quartier. La fête des voisins a été annulée en 2013. La fête d'école aux Terrasses est difficile à organiser. Cela traduit la difficulté de vivre ensemble à l'échelle du quartier. Il y a un réel déficit de lien social. Et de manière générale, il est très difficile de faire sortir les gens du quartier, les femmes notamment, préférant se retrouver au sein de leurs domiciles. Comme elles maîtrisent pour certaines mal le français, les sorties et les démarches administratives sont considérées comme une épreuve. Ce sont d'ailleurs parfois les enfants qui servent d'interprètes auprès des services administratifs pour les familles non francophones, ce qui est une tâche souvent lourde pour eux.

Pour la première fois, la Ville a proposé une animation au pied du quartier pour les fêtes de la fin d'année 2014.

E. LES INDICATEURS SANTE, LES EQUIPEMENTS SANITAIRES OU ACTIONS LIEES A LA SANTE

	#	Nombre de femmes bénéficiaires CMU-C	Part Femmes (en %)	Nombre d'hommes bénéficiaires CMU-C	Part Hommes (en %)
Avon Nord	Z0903	177	17.2	180	17.8
Avon Centre		73	4.1	66	4.1
Avon Ouest		20	2.2	13	1.7
Avon Est		70	4.6	62	5.0
Avon Sud		15	1.7	10	1.2
Commune de Avon		355	5.8	331	6.1
EPCI : CC du Pays de Fontainebleau		.	.	.	.

Les bénéficiaires de la CMU sont plus nombreux à Avon Nord que parmi les autres quartiers.

La proximité à la Maison Départemental des Solidarités (MDS), à un quart d'heure à pied du quartier, est un atout. Le Département via la MDS propose des services sociaux et de protection maternelle et infantile (PMI) et petite enfance. La possibilité du recours à des interprètes y facilite l'accès aux services pour les personnes non francophones. La PMI (Protection Maternelle et Infantile) assure des permanences de puériculture qui sont fortement fréquentées. Il est mentionné des difficultés d'accès aux soins pour les bénéficiaires de la CMU auprès de spécialités tels que les dentistes, ophtalmologistes, ORL…etc. Une consultation médicale existe au sein de la MDS pour les Avonnais : 95% des usagers viennent des Fougères.

F. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL EN PLACE SUR LE QUARTIER : ROLE DES ASSOCIATIONS ET DES INSTITUTIONS

La CAF et l'association Couleurs Terrasses sont très investies dans les actions d'accompagnement social sur le quartier. **L'association Couleurs Terrasses** a été créée en 2007 à la demande de la CAF et fonctionne avec une équipe de dix bénévoles et deux salariés spécifiquement sur le LAEP (Lieu d'Accueil Enfants/Parents).

Elle met en place :

- des cours d'alphabétisation, animés par 10 bénévoles. 50 personnes étaient inscrites à ces cours en 2013 et 2014. Les femmes (aujourd'hui l'association accueille également des hommes, s'inscrivent pour l'année. 7 ont obtenu le DELF ou le DILF[2] en 2014).
- un Lieu d'Accueil Enfants Parents – Les « bébés des Terrasses ». Divers projets sont mis en place, interventions… Bien utilisé et identifié mais la population qui utilise l'association est à 70% d'origine pakistanaise. Plus de 200 enfants sont passés dans le LAEP en 2014.
- le « rendez-vous » des parents est organisé par la CAF, et complète l'apprentissage du français par des informations sur les thèmes de la vie quotidienne : santé, démarches administratives, cuisine-alimentation, bricolage, sorties…

La nouvelle association créée en début d'année 2015, AMIA va également proposer des actions d'accompagnement social, visant notamment l'accès aux droits et aux services.

[2] DILF : Diplôme Initial de la Langue Française
DELF : Diplôme d'Etudes en Langue Française.

G. LES MODES DE PARTICIPATION SUR LE QUARTIER

Deux principaux modes de participation des habitants coexistent, avec des finalités différentes :

- **les conseils syndicaux, qui sont davantage le lieu d'expression des propriétaires (occupants comme bailleurs) du quartier (sachant que plus de la moitié des logements sont occupés par des locataires) ;**
- **le conseil de quartier Fougères/Valvins, et le Conseil Citoyen, nouvellement créé.**

A l'échelle de la ville, un conseil des Sages vient d'être créé mais aucun habitant du quartier n'a candidaté. Un conseil de la jeunesse est également en cours de création.

Un nouveau mode de participation des habitants est également privilégié par le mise en place du conseil citoyen dans le cadre de la politique de la ville.

- Le fonctionnement des syndicats

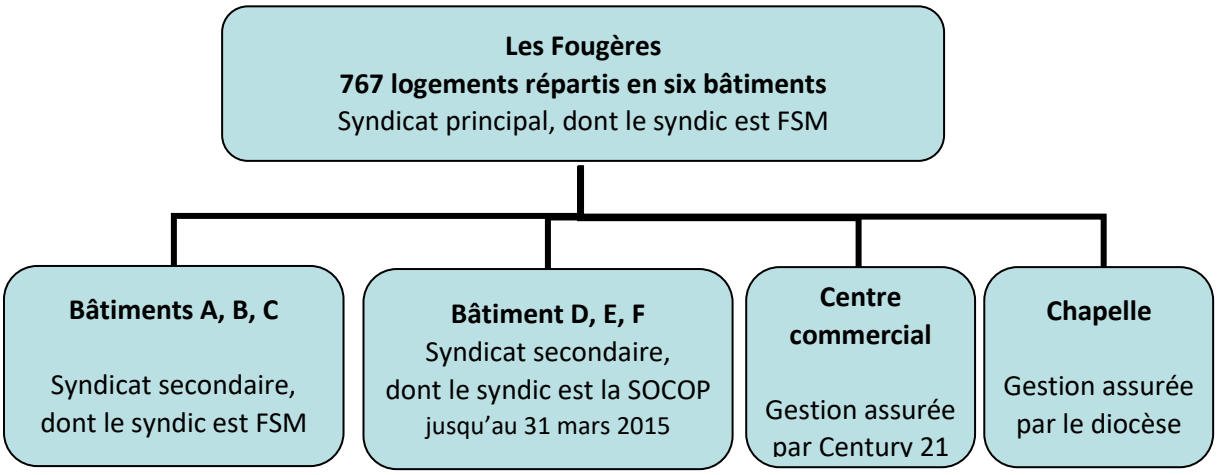

Des intérêts spécifiques et des clivages sont pointés par les membres du comité technique entre les copropriétaires des bâtiments A, B et C et des bâtiments D, E et F. Toutefois, ces clivages semblent s'être atténués ces dernières années. Le fonctionnement séparé par le biais de deux syndicats secondaires marque néanmoins ces intérêts spécifiques. **Ce fonctionnement n'est pas particulier et se retrouve souvent dans les grandes copropriétés.**

Le syndic du principal gère les voiries, les clôtures de la propriété, l'éclairage extérieur non implanté sur les bâtiments, les réseaux d'évacuation et les arbres. Les syndicats secondaires ont pour objet d'assurer la gestion et l'entretien des immeubles et espaces verts qui les concernent. La gestion du centre commercial est assurée par Century 21 et celle de la chapelle par le diocèse.
Les Foyers de Seine et Marne sont à la fois syndic du syndicat principal (depuis septembre 2014) et syndic secondaire des bâtiments A, B et C. Ils sont également propriétaires et gestionnaires des logements locatifs sociaux.
D'après le syndic, la copropriété dispose de fonds sains et que les conseils syndicaux fonctionnent globalement bien.

- Le conseil de quartier et autres instances consultatives

Cette instance de concertation nouvelle regroupe le quartier des Fougères et le quartier de Valvins. 15 des personnes y siégeant habitent les Fougères.

Les Conseils de quartier sont des moteurs de la démocratie locale de proximité, sont des lieux d'écoute, de concertation, d'échange, d'expression. Ils participent à l'information des habitants sur les projets de la Ville.

Chaque conseil de quartier est force de propositions, de projets, d'avis sur tout sujet intéressant le quartier et la Ville (environnement, voirie, sécurité, circulation, projets d'aménagement, solidarité, convivialité …) mais aussi d'alerte auprès du Maire sur les difficultés à résoudre.

Le 30 juin 2014, les membres du Conseil de quartier Fougères-Valvins se sont réunis pour la première fois à la Maison dans la Vallée. Beaucoup de sujets ont été évoqués lors de cette séance d'installation : la relance du Centre commercial, la Maison des Services, la sécurité des biens, des personnes et routière, les problèmes de voirie, le stationnement ou encore l'organisation d'événements festifs, … .

La municipalité a créée en fin d'année 2014 un conseil des Sages qui est une instance consultative d'Avonnais de 65 ans et plus qui, par une démarche solidaire et citoyenne, élargie à une logique intergénérationnelle, veulent contribuer activement à la vie locale et apporter leur disponibilité, leurs compétences, leur expérience. Aucun habitant des Fougères ne s'est porté candidat.

Actuellement est en cours de création un conseil de la jeunesse, instance consultative de jeunes avonnais âgés de 16 à 22 ans qui a pour objectif de permettre aux jeunes de :

- Participer à la vie locale et au débat démocratique
- S'investir dans une démarche citoyenne
- Etre un relais d'information auprès des autres jeunes
- Mettre en relation les élus et les jeunes pour que leur parole soit prise en compte
- Aider les jeunes à exprimer leurs besoins, à proposer des idées, à monter des projets qui contribuent au développement de la commune et au vivre ensemble
- Organiser des débats entre les jeunes sur des sujets qui les préoccupent

- Le conseil citoyen

  Le conseil citoyen est une instance nouvelle de démocratie participative mise en place sur les quartiers prioritaires afin d'associer davantage les habitants et les usagers à la construction d'un projet territorial décliné sur leur quartier dans le cadre des contrats de ville. Il complète la démocratie représentative et le rôle des pouvoirs publics, au sens de la participation du plus grand nombre des habitants au processus de participation.

  Le conseil citoyen a pour objectifs de :

  - favoriser l'expression des habitants et des usagers ;

  - participer à la contractualisation et à l'évaluation du contrat de ville et du projet urbain ;

  - faire émerger et soutenir les initiatives citoyennes

Le conseil citoyen est composé de 10 membres : 6 habitants du quartier et 4 associations-acteurs locaux agissant sur le quartier.

Les membres ont été désignés au cours du premier trimestre 2015.

IV. L'INSERTION, LA FORMATION ET L'ACCES A L'EMPLOI

A. ANALYSE DES INDICATEURS : EMPLOI, NIVEAU DE FORMATION…

1) *Les grands traits concernant l'activité*

- **Un rapport à l'emploi favorable à l'échelle intercommunale mais plus du tiers des actifs travaillent en dehors de l'intercommunalité**

A l'échelle intercommunale, le rapport entre le nombre d'emplois (14 801 en 2010 selon l'INSEE) et le nombre d'actifs occupés (14 785) est à l'équilibre. Toutefois, l'essentiel de ces emplois sont localisés à Fontainebleau (9 877 emplois) tandis que la commune d'Avon n'en compte que 3 858.

En 2010, selon l'INSEE, 38,8% des actifs occupés travaillaient sur la CCPF, plus du quart ailleurs en Seine-et-Marne et près de 29% ailleurs en Ile-de-France.

- **Un taux d'activité plus faible qu'ailleurs à Avon Nord et d'importantes disparités suivant le sexe et l'âge**

Le taux d'activité (personne ayant un emploi ou en recherchant un) de la population âgée de 15 à 64 ans à Avon Nord est de 72%, légèrement inférieure à la moyenne communale (78%).

	#	*Nombre d'actives femmes (15-64ans)*	*Taux Femmes (en %)*	*Nombre d'actifs hommes (15-64ans)*	*Taux Hommes (en %)*
Avon Nord	Z0903	411	63.2	504	80.2
Avon Centre		1134	77.7	1114	83.0
Avon Ouest		425	72.5	475	80.7
Avon Est		934	75.9	756	81.1
Avon Sud		581	73.7	602	81.2
Commune de Avon		3486	73.9	3451	81.5
EPCI : CC du Pays de Fontainebleau		7830	69.3	8361	78.3

Le taux d'activité de la population d'Avon Nord varie en fonction de l'âge et du sexe. C'est pour les femmes que l'écart entre le taux d'activité à Avon Nord et parmi le reste de l'intercommunalité est le plus marqué. Si l'écart entre le taux d'activité homme/femme s'observe communément, il est très marqué à Avon Nord où 63% des femmes sont actives, soit près de 10 points de moins qu'à l'échelle communale. Le taux d'activité des hommes est quant à lui dans la moyenne de l'intercommunalité.

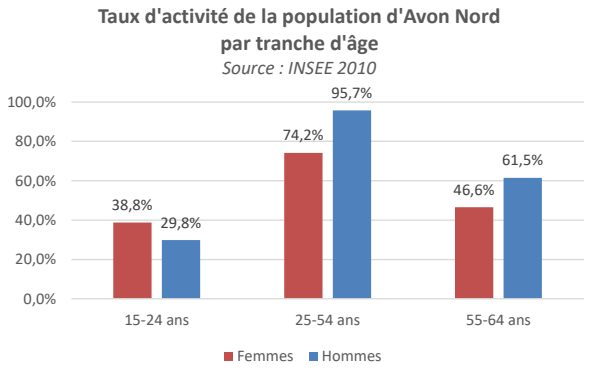

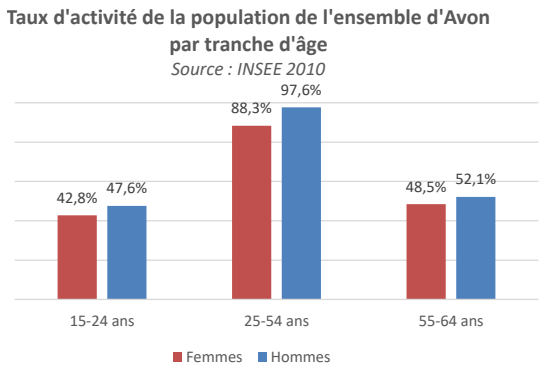

Ainsi, les 15-24 ans, spécialement les hommes, sont en proportion moins nombreux en activité que sur l'ensemble de la commune d'Avon. Parmi les 25-54 ans, l'écart entre Avon Nord et l'ensemble de la commune est surtout marqué pour les femmes, proportionnellement moins actives à Avon Nord que sur le reste de la commune. Parmi les 55-64 ans, l'écart entre Avon Nord et l'ensemble de la commune est en revanche surtout marqué pour les hommes.

2) *Les signes de fragilité*

- Un taux de chômage sur le quartier nettement supérieur à la moyenne du territoire et un recours plus marqué au temps partiel pour les salariés

Selon les indicateurs du CGET, le taux de chômage aux Fougères est de 17%. Les données disponibles à l'échelle de l'IRIS Avon Nord font état d'une proportion nettement supérieure aux autres quartiers avonnais : 22% des chômeurs avonnais habitent Avon Nord.

	#	*Nombre de chômeurs femmes (15-64ans)*	*Taux Femmes (en %)*	*Nombre de chômeurs hommes (15-64ans)*	*Taux Hommes (en %)*
Avon Nord	Z0903	73	17.7	91	18.1
Avon Centre		116	10.2	135	12.1
Avon Ouest		40	9.3	33	6.9
Avon Est		80	8.6	93	12.3
Avon Sud		39	6.8	38	6.2
Commune de Avon		348	10.0	390	11.3
EPCI : CC du Pays de Fontainebleau		809	10.3	837	10.0

20% des demandeurs d'emplois avonnais inscrits à la Maison de l'Emploi résident dans le quartier des Fougères, alors que le quartier ne compte que 13% des actifs de la ville.
Le chômage touche davantage les hommes que les femmes.

La part des salariés occupant un emploi à temps partiel est plus élevée à Avon Nord que sur les autres quartiers de la ville. Elle est également plus marquée qu'à l'échelle intercommunale, surtout chez les hommes. Au global, et classiquement, ce sont surtout les femmes qui mobilisent le temps partiel : 24% d'entre elles contre 11% pour les hommes.

	#	*Nombre de femmes salariées à temps partiel*	*Part Femmes (en %)*	*Nombre d'hommes salariés à temps partiel*	*Part Hommes (en %)*
Avon Nord	Z0903	79	24.2	42	10.8
Avon Centre		212	22.1	59	6.5
Avon Ouest		72	20.2	21	5.4
Avon Est		152	18.7	52	8.3
Avon Sud		99	18.8	29	5.8
Commune de Avon		614	20.6	203	7.2
EPCI : CC du Pays de Fontainebleau		1490	23.2	469	7.3

- Deux fois plus des habitants du quartier que ceux de la ville n'ont aucun diplôme

28% des habitants de 15 ans et plus ayant achevé leur scolarité n'ont aucun diplôme à Avon Nord, cette proportion est semblable chez les hommes et femmes. Cette proportion est deux fois supérieure à la moyenne avonnaise. A l'inverse, les hauts niveaux de formation sont moins représentés sur le quartier qu'ailleurs. L'écart est surtout net pour les femmes : moins de 5% d'entre elles sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur long contre 16,3% à l'échelle d'Avon et 21% à l'échelle intercommunale. Pour les hommes, 17,7% des hommes habitant Avon Nord en sont titulaires, contre 22% à l'échelle communale et près de 28% à l'échelle intercommunale.

B. LE BASSIN D'EMPLOI : LOCALISATION, FORCES ET FAIBLESSES

1) Les caractéristiques du bassin d'emploi

- A l'échelle intercommunale, une bonne accessibilité et des secteurs d'activités porteurs

Le bassin d'emploi du Pays de Fontainebleau jouit d'une bonne accessibilité (desserte autoroutière et ferroviaire), d'un tissu économique à haute valeur ajoutée avec un secteur tertiaire très développé, d'un niveau pointu de compétences notamment grâce au rayonnement de l'INSEAD, d'un dispositif d'accueil adressé aux créateurs d'entreprises et d'un secteur touristique historiquement fort (forêt, château, sport, tissu commercial bellifontain et activité évènementielle soutenue (château, stade équestre et équipements du Grand Parquet, salle de l'Erable à Avon, …).

SOURCE : WWW.PAYS-FONTAINEBLEAU.FR

Les principaux employeurs du bassin d'emploi sont le Centre hospitalier de Fontainebleau (1 100 employés), l'hypermarché carrefour de Villiers-en-Brière (situé à 20mn en voiture d'Avon), l'INSEAD à Fontainebleau (environ 500 employés) et les communes de Fontainebleau et d'Avon (entre 250 et 500 employés chacune).

SOURCE : DIAGNOSTIC, SCOT DE FONTAINEBLEAU ET SA REGION

- Un positionnement tertiaire prononcé

Selon l'INSEE (données CLAP), le secteur tertiaire représente 90% des emplois de l'unité urbaine de Fontainebleau, dont Avon fait partie : 46% des emplois relèvent des commerces, transports et services divers et 44% de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale. Le secteur de l'économie résidentielle est très développé, ce qui s'explique par le profil des habitants du territoire.

- Une offre de formation importante

D'après le diagnostic du PLH, le Pays de Fontainebleau compte près de 2 200 étudiants, répartis sur 11 sites d'enseignement supérieur (cf. page suivante). Parmi l'offre existante, des formations prestigieuses existent (INSEAD, Mines Paris Tech) mais aussi une palette diversifiée (IUT, Institut de formation en soins infirmiers, BTS, …).

Les formations post-bac présentes sur la CCPF

Etablissement	Nb d'élèves	Type de formation
Lycée François 1er	176	Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)
INSEAD (Institut Européen d'Administration des Affaires)	800	MBA Executive MBA INSEAD Phd (Doctorat)
Lycée Uruguay-France à Avon	100	BTS Comptabilité et Gestion BTS Assistant de Manager BTS Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social BTS Economie Sociale et Familiale BTS Bioanalyses et Contrôles
Lycée privé Blanche de Castille à Fontainebleau	30	BTS Management des Unités Commerciales
Lycée François Couperin	30	CPGE BTS MUC
Institut de formation en soins infirmiers	235	
Ecole des Mines (site de Fontainebleau)	80 étudiants 200 enseignants chercheurs	6 centres de recherche et un institut de formation
Université Paris Est Créteil – Site de Fontainebleau	500	Licence pro gestion écopatrimoniale de l'immeuble
IUT Sénart-Fontainebleau (Site de Fontainebleau)		DUT Techniques de commercialisation DUT Gestion des entreprises et administration DUT Génie Informatique Licence pro management de points de vente Licence pro management des organisations en secteur associatif Licence pro bases de données, internet et sécurité Licence pro systèmes embarqués et santé
Centre de formations des apprentis UTEC Avon-Fontainebleau	60	4 BTS : Hôtellerie-Restauration, Comptabilité et Gestion des Organisations, Négociation et Relation Client, Services informatiques aux Organisations (options solutions logicielles et systèmes d'infrastructure) ; Licence pro Management des organisations Formation niveau III : Chargé(e) de la Gestion et de l'Activité Commerciale de l'Entreprise
Institut Français du Tourisme Paris-Est Fontainebleau	10	2 Masters Management des patrimoines touristiques (IFT - MInES ParisTech), Management international de l'hôtellerie ; 2 Licences professionnelles : Chef de projet et créateur d'entreprise touristique, Guide conférencier

- ### Les points de fragilité du bassin d'emploi

Le diagnostic du SCOT souligne un nombre d'emploi limité, un dynamisme modéré et une tendance à la baisse de long terme du nombre d'emplois depuis les années 60. Les contraintes foncières limitant le développement contribuent à une affirmation de la vocation résidentielle du territoire. La concentration des emplois à Fontainebleau est aussi une préoccupation, bien qu'en l'occurrence, la commune d'Avon, de par sa proximité, dispose d'un avantage. La commune d'Avon bénéficie de la proximité au pôle d'emploi de Fontainebleau et d'un niveau de desserte idéal pour rejoindre les autres pôles d'emplois franciliens (Melun ou encore la petite couronne).

- ### Un tissu économique assez peu développé à proximité immédiate du quartier

Selon les données SIRENE 2012 fournies par le CGET, la densité d'entreprises à proximité du quartier est comprise entre 20 et 30 entreprises pour 1 000 habitants, contre 80 à l'échelle intercommunale et 33 à l'échelle de la Seine-et-Marne. Malgré sa situation au cœur du pôle d'emploi de Fontainebleau-Avon, les entreprises du territoire sont peu implantées aux alentours du quartier des Fougères. Des bureaux dédiés au tertiaire sont néanmoins disponibles sur la ville d'Avon.

A proximité du quartier, une zone d'activité est présente : la ZA de Valvins (Bellefontaine), située entre Avon et Samois-sur-Seine, couvrant une surface de 5 ha, à vocation artisanale et commerciale sur laquelle s'implante notamment un supermarché Aldi, de la restauration et des garages automobiles. L'entreprise Corning y est également localisé, à proximité immédiate du quartier, située sur la commune de Samois-sur-Seine, elle emploie environ 200 salariés (source : Seine et Marne Développement, données de l'observatoire).

C. DISPOSITIFS ET OUTILS D'INSERTION PRESENTS SUR LE TERRITOIRE

La proximité du Pôle Emploi constitue un atout pour les habitants du quartier en recherche d'emploi : il se situe à moins de 5mn à pied du quartier.

Parallèlement, plusieurs associations interviennent auprès des Avonnais et notamment des habitants du quartier :

- **L'association la Rose des Vents,** installée à la Butte Monceau, dispose d'un volet insertion économique. Elle assure deux ateliers « coups de pouce » sur la Butte. L'association soutient la remise au travail chez des particuliers et dans des collectivités, en parallèle à un accompagnement socio-professionnel. Parmi les 72 personnes inscrites à l'association entre 2011 et 2014 habitant les Fougères, il n'y en a plus que 10 aujourd'hui. Les principaux obstacles à la mise au travail constatés par l'association sont liés à la mauvaise maîtrise du français. L'association souligne par ailleurs une mécompréhension ou une relative censure de la part de certaines personnes sur les outils qu'elles peuvent mobiliser.

- **La Mission Locale de la Seine et du Loing** intervient également sur le quartier par le biais d'une permanence à la Maison des Services. Elle assure également une permanence au sein des Maisons des Jeunes d'Avon et de Fontainebleau. La Mission Locale souligne que les jeunes avonnais sont mobiles dans leur recherché d'emploi et que la gare est un facteur d'accroissement de leur autonomie. Ils connaissent par ailleurs plutôt bien le milieu économique et les activités présentes localement. Les différentes communautés présentes sur le quartier se retrouvent dans la fréquentation de la permanence.

- **La jeune association AMIA**, qui intervient sur le quartier peut également accompagner au soutien dans les démarches de création d'entreprises.

- **L'association « Solidarité Nouvelle contre le chômage »** intervient également sur l'agglomération auprès des personnes en recherche d'emploi. Elle accompagne peu de personnes mais dispose de bons résultats. Les personnes intéressées sont souvent orientées via le CCAS. Les rencontres sont assurés dans des lieux neutres (café, …).

LES ENJEUX STRATEGIQUES ET OBJECTIFS OPERATIONNELS

Ces enjeux stratégiques et objectifs opérationnels découlent du diagnostic réalisé sur le quartier des Fougères et présenté le 29 janvier 2015 à l'ensemble des partenaires et d'un comité technique qui a eu lieu le 11 février 2015.

L'ensemble des partenaires qui avaient participé aux ateliers thématiques organisés dans le cadre du diagnostic a été invité à travailler collectivement à la définition de ces orientations.

Pour chacun des piliers, sont repris en synthèse les éléments clés du diagnostic. Ensuite, sont déroulées les enjeux stratégiques, les objectifs opérationnels ainsi que les résultats attendus, en fonction de chaque thématique.

Les axes transversaux, à savoir, la jeunesse, l'égalité hommes et femmes et la lutte contre les discriminations, sont globalisés à l'issu de la présentation des trois piliers.

I. PILIER COHESION SOCIALE

- RAPPEL DE LA SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

ATOUTS	POINTS DE VIGILANCE
• Des acteurs impliqués – L'association Couleurs Terrasses, le Tremplin Avonnais, AMIA, Partage 77… – et des institutions (groupe scolaire et CAF) très investies dans l'accompagnement social – La Maison des Services constitue un point d'ancrage – pour le développement de l'accompagnement social du quartier – Pour l'accès aux droits	• Une difficulté réelle au niveau de la maîtrise du Français tant chez les enfants que chez les adultes • Un manque de lien social – Une cohabitation communautaire pacifique mais sans interaction – Des personnes âgées isolées • Une relation complexe entre le collège et certaines familles : – Problématique de la scolarité des jeunes filles en raison d'une appartenance communautaire évoquée par plusieurs acteurs – Un taux d'échec au brevet des collèges très important

« L'objectif prioritaire vise à réduire la pauvreté et à favoriser l'égalité des chances pour les habitants des quartiers prioritaires, en portant une attention particulière aux jeunes et aux femmes, ainsi qu'en intégrant lutte contre les discriminations » CGET

Il s'agit d'améliorer la qualité de vie dans le quartier et le rendre plus attractif pour le reste de la ville et du territoire par une stratégie de désenclavement, de valorisation des espaces et des équipements, et de participation des habitants.

<u>THEMATIQUES :</u> Education et parentalité, accès aux droits et à la santé, vie de quartier, sport et culture.

EDUCATION ET PARENTALITE

- ENJEUX STRATEGIQUES

- Améliorer la maîtrise du français : tant chez les enfants que chez les adultes
- Prévenir les problèmes de scolarité l'échec scolaire aux niveaux élémentaire et du collège
- Lutter contre la déscolarisation précoce (et notamment des jeunes filles)
- Conforter le soutien à la parentalité, en lien avec l'institution scolaire

- OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

1) Créer un groupe opérationnel avec l'ensemble des opérateurs travaillant sur l'apprentissage du français

Il s'agit de coordonner l'ensemble des partenaires sur ce champ, en distinguant ceux qui relèvent du public enfants de ceux qui relèvent des adultes dans une optique d'insertion sociale et/ou professionnelle (alphabétisation/FLE) : Couleurs Terrasses, Partage 77, Tremplin Avonnais, AMIA). L'objectif est de formuler collectivement un diagnostic des besoins, de dresser un état de l'offre et de définir un programme de développement de l'offre si nécessaire. Il s'agit de clarifier les offres de chacun des partenaires et de mieux se connaître pour éviter les redondances et éventuellement mutualiser des compétences.

2) Renforcer l'accompagnement à la scolarité

Cet accompagnement doit se faire dès l'école élémentaire. Doivent être retravaillées l'offre et la demande sur ce champ.
Les liens entre le projet de l'école et le projet éducatif de la ville, déjà opérants, doivent être confortés. Au travers de son action, la ville peut proposer des activités ciblées sur l'apprentissage du Français, au travers des temps d'activités périscolaires (TAP), des temps en centre de loisirs, voir au travers d'aides aux devoirs.

Enfin, au regard des difficultés actuellement pointées par l'association Tremplin dans ses missions, une réunion devrait être organisée entre l'équipe éducative du groupe scolaire, et la Ville pour faire le point sur la question.

3) Etudier avec l'Education Nationale les dispositifs et actions mobilisables ou à développer

Un dispositif de l'Education Nationale « ouvrir l'école aux parents » pourrait également être étudié avec les acteurs de l'éducation, pour permettre une meilleure compréhension du système scolaire et faciliter le lien avec l'école pour les parents.

- Résultats attendus

- Diminution du nombre d'élèves décrocheurs au collège
- Augmentation du taux de réussite au DNB des jeunes du quartier
- Augmenter la participation des familles au suivi de la scolarité de leur(s) enfant(s) et à la vie de l'école

ACCES AUX DROITS ET A LA SANTE

- ENJEUX STRATEGIQUES

- Maintenir un niveau de services publics adaptés aux besoins des habitants (CAF, le Département 77 via la MDS, la Maison des Services, le Pôle Emploi, etc.)
- Conserver l'offre médicale de proximité du quartier ou la redévelopper
- Faciliter l'accès des habitants du quartier à l'ensemble des services publics de rayonnement communal ou intercommunal
- Prendre en compte l'isolement, notamment des personnes âgées

- OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

1) Conforter et développer les actions menées au sein de la Maison des Services

La Maison des Services est un relais de la vie locale dont la mission aujourd'hui doit être amplifiée. Il y a un fort enjeu de structuration du fonctionnement de cette Maison, qui est actuellement sous-utilisée et insuffisamment connue.

La communication sur ses activités doit être plus active : diffusion des horaires d'ouverture, des permanences tenues, des actions engagées, etc. Elle doit également servir de relais vers les services publics de droit commun ou les associations présentes sur le territoire.

Le CCAS est actuellement pilote de la Maison des Services. La question se pose de savoir si cet équipement devrait évoluer vers un centre social ou vers un espace de vie sociale. Cet espace, bénéficiant d'un conventionnement de la CAF, pourrait s'implanter aux Fougères mais s'ouvrir également sur les autres quartiers.

2) Travailler l'implantation d'un centre médical, en lien avec la redynamisation du centre commercial

Dans la mesure du possible, il faudra chercher à implanter une offre médicale sur le quartier, au travers de la création d'un cabinet médical partagé ou du transfert d'un cabinet existant et en lien avec la dynamisation du centre commercial.
A cet effet, l'ARS, au travers du Responsable du Département Prévention Promotion de la Santé - Ambulatoire - Professionnels de Santé à la Délégation Territoriale de Seine et Marne, pilote l'ensemble des opérations concernant ce type de projet.
Elle sera également sollicitée pour agir en faveur d'actions promouvant l'offre de 1er recours.

- Résultats attendus

- Réduction du taux de non recours à l'ouverture des droits (quelles possibilités d'évaluation de la situation actuelle ?)
- Un meilleur fonctionnement de la Maison de Services avec une amélioration du taux de fréquentation de la Maison des Services, une augmentation du nombre de permanences tenues en son sein et augmentation de la connaissance de la structure par les habitants du quartier
- Maintien du nombre de professionnels de santé sur la ville au regard de la situation actuelle

VIE DE QUARTIER, SPORT ET CULTURE

- ENJEUX STRATEGIQUES

- Améliorer l'image du quartier des Fougères
- Développer la vie de quartier par des actions d'animation
- Favoriser l'accès à l'offre culturelle et sportive du territoire (associations, équipements culturels, patrimoines historiques, etc.)
- Accompagner et développer la vie associative sur le quartier

- OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

1) Définir un programme annuel d'animation du quartier

Il s'agit de prendre appui sur les « forces vives » du quartier pour mener des actions collectives d'animation. Cela implique de prendre en compte les jeunes pratiquant les espaces privés et publics du quartier, d'améliorer le vivre ensemble dans ces espaces, de soutenir la vie associative du quartier, etc. Il s'agit par un ensemble d'actions de faire que chacun se sente bien dans son environnement.
Pour cela, il est nécessaire que la ville travaille en étroite collaboration d'une part, avec les associations et d'autre part, avec les syndics de copropriétaires pour s'assurer notamment de pouvoir organiser des animations sur l'espace privé de la résidence.
Un groupe pilote doit être organisé, coordonné par la ville, pour définir un plan d'animation annuel, impliquant l'ensemble des partenaires pressentis. Des temps d'animation peuvent se développer, suivant différentes temporalités et en lien avec les actions de la Ville (à l'image du temps festif de Noël 2014).
Ce groupe devrait aussi être en mesure de travailler sur la question de l'isolement, notamment des personnes âgées.

2) Impliquer le Conseil Citoyen dans la dynamique de la vie de quartier

Le Conseil Citoyen peut participer à l'identification des actions qui seraient mobilisatrices des habitants ou répondraient à un besoin. Il peut également être porteur d'actions propres.

3) Améliorer l'accès des habitants aux offres culturelle et sportive du territoire

Il s'agit de recenser les équipements culturels et sportifs et l'ensemble des dispositifs locaux ou nationaux et de coordonner les partenaires pour qu'ils puissent relayer sur le quartier leurs offres et leurs actions, afin d'élargir la participation des habitants du quartier à cette offre locale. Par exemple, une stratégie mobilisatrice pourrait être définie autour du dispositif « Les Portes du Temps » déjà à l'œuvre au sein du château de Fontainebleau. La Maison des Services et l'ensemble des partenaires du quartier doivent être sensibilisées à cette offre existante et la relayer.

4) Soutenir la dynamique associative et les initiatives des habitants du quartier

Il s'agit de veiller au maintien et au développement de la dynamique associative en étant attentif au fonctionnement actuel des associations et à leurs besoins : bilans réguliers du fonctionnement associatif et des besoins émergents.

- Résultats attendus

- Augmentation de la part des habitants du quartier licenciés dans les clubs sportifs
- Augmentation de la fréquentation des équipements culturels par les habitants du quartier
- Augmentation du nombre d'animations ponctuelles sur le quartier et du nombre des participants
- Une image du quartier plus positive dans les médias locaux

II. PILIER CADRE DE VIE ET HABITAT:

- RAPPEL DE LA SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

ATOUTS	POINTS DE VIGILANCE
• Un quartier résidentiel dans un cadre verdoyant apprécié par ses habitants • Un parc de logements de bonne qualité • La proximité de la forêt et des transports en commun • Un marché de l'immobilier accessible • Un niveau de gestion convenable • Des équipements, leviers de la vie de quartier • Un projet en cours de réflexion : la maison de santé	• Un quartier enclavé socialement et physiquement • Le projet de résidentialisation pose la question du renforcement de l'enclavement physique • Une demande de sécurisation des familles • Des circulations difficiles et peu lisibles pour les habitants du quartier • Le déclin de l'activité commerciale

« L'objectif prioritaire vise à améliorer de façon significative, la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires, en intégrant l'habitat, la mobilité des habitants et en portant une attention particulière aux jeunes et aux femmes en intégrant la lutte contre les discriminations » CGET

THEMATIQUES : Logement, cadre de vie et gestion urbaine de proximité.

LOGEMENT

- ENJEUX STRATÉGIQUES

- S'assurer de la solidité financière des copropriétés et de la pérennité de leur mode de fonctionnement
- Veiller à la cohésion du parc social et du parc privé en termes de niveau de services et de gestion des différents parcs
- S'assurer que les questions d'amélioration énergétique soient prises en compte et anticipées

- OBJECTIFS OPERATIONNELS

1) *Mettre en place une veille sur la vie des copropriétés et accompagner les copropriétaires dans les améliorations éventuellement nécessaires, notamment au plan énergétique.*

- Résultats attendus

- Maintien de la qualité du parc de logements et anticipation sur les risques de fragilisation.

CADRE DE VIE ET GESTION URBAINE DE PROXIMITE

- ENJEUX STRATÉGIQUES

1) *Désenclaver le quartier, en renforçant les liens fonctionnels entre Les Fougères, le reste de la commune et du territoire*

2) *Améliorer le cadre de vie au sein de la résidence en renforçant la lisibilité des cheminements piétons, l'appropriation de l'espace et des équipements (parkings, espaces verts, …) par les habitants (notamment les femmes, les jeunes, les personnes âgées et ou à mobilité réduite, etc.), …*

3) *Sensibiliser les habitants au respect de leur environnement*

4) *Redynamiser le centre commercial par l'implantation de commerces ou services et par la valorisation du bâti*

5) *Impliquer les habitants au projet d'amélioration de leur cadre de vie en s'appuyant notamment sur le Conseil Citoyen*

6) *Réduire le sentiment d'insécurité sur le quartier*

7) *Valoriser l'image du quartier « Les Terrasses » et de la résidence « Les Fougères » par la communication sur les atouts (humains et autres) et l'organisation d'événements dans et en dehors du quartier*

- OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

1) *Réaliser le diagnostic en marchant et mettre en œuvre ses préconisations*

Ce diagnostic en marchant a démarré par une réunion introductive en février 2015 et doit aboutir à des propositions d'amélioration du cadre de vie, notamment par une réorganisation de certains espaces privés et une pratique de gestion adaptée. **Ce diagnostic en marchant alimentera en grande partie ce pilier.**

2) *Mettre en œuvre le projet de résidentialisation*

Une analyse du projet de résidentialisation est à faire après le diagnostic en marchant pour articuler les deux démarches.

Il a été décidé que le projet de résidentialisation soit présenté aux élus et aux services de la ville. D'autant que la ville travaille actuellement sur un plan d'aménagement de la voierie. Il faut donc définir les liens entre la résidence et l'espace public. Le désenclavement peut être envisagé par l'articulation des initiatives privées et publiques.

3) *Réorganiser le stationnement à l'intérieur de la résidence et aux alentours*

Le stationnement va être réorganisé à l'intérieur de la résidence via le projet de résidentialisation. Cela doit permettre de créer de nouvelles places de stationnement, insuffisantes à ce jour. Le contrôle des accès des véhicules doit aussi permettre d'agir contre les voitures ventouses. L'usage des parkings de la résidence par des usagers de la gare devrait être réglé par la résidentialisation.

4) *Revitaliser le centre commercial*

Un diagnostic commercial sur le quartier vient d'être lancé, par l'EPARECA (Établissement Public National d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux), mandaté par la ville d'Avon. Il devra permettre d'évaluer les possibilités pour revitaliser le centre commercial.

La rénovation des locaux est une des conditions de la revitalisation du centre.

Une réflexion est engagée avec la Maison des Jeunes pour repeindre certains transformateurs. Il pourrait être envisagé des travaux de peinture du centre commercial, en lien avec la Ville. FSM, en tant que bailleur social, pourrait participer à ces travaux par le biais d'une mise à disposition de fournitures.

5) *Renforcer la tranquillité publique*

Des actions spécifiques sur le quartier afin de réduire le sentiment d'insécurité devront être déterminées dans le cadre du Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), cadre de droit commun de la stratégie local de prévention de la délinquance.

- Résultats attendus

- Augmentation de la participation des habitants aux activités, aux services et aux équipements de la ville, du territoire …
- Augmentation du taux de satisfaction des habitants
- Réduction du nombre des incivilités
- Augmentation de l'appropriation des espaces privés et publics par les habitants (y compris les femmes)
- Nombre de commerces ou d'activités implantés sur le centre commercial

III. PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI :

- RAPPEL DE LA SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

ATOUTS	POINTS DE VIGILANCE
• Une bonne desserte en transports en commun et une mobilité certaine des habitants • Une offre de formation locale sur le territoire • Des acteurs institutionnels et associatifs impliqués dans l'accompagnement de l'insertion	• La relation au collège et au lycée – Les dispositifs d'orientation appliqués localement • La compréhension par les usagers des dispositifs d'insertion existants • Le rattachement de la future politique de la ville à la politique de développement économique intercommunale

« *L'objectif prioritaire vise à réduire les écarts de taux d'emploi entre les territoires prioritaires et l'agglomération de référence, en particulier au bénéfice des jeunes et des femmes, en intégrant la lutte contre les discriminations* » CGET

<u>THEMATIQUES :</u>

- Développement économique, accès à l'emploi et création d'activité,
- Formation et insertion

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ACCES A L'EMPLOI ET CREATION D'ACTIVITES

- ENJEUX STRATÉGIQUES

1) *Intégrer le contrat de ville dans la politique de développement économique de la Communauté de Communes et développer un partenariat qui permettra de formaliser des objectifs opérationnels et des actions concrètes en faveur du quartier*

2) *Rendre plus lisibles les dispositifs d'aide existants*

3) *Faciliter l'accès à l'emploi des jeunes*

- OBJECTIFS OPERATIONNELS

1) *Renforcer l'accompagnement des habitants du quartier dans la création et le développement d'entreprises*

2) *Identifier et lever les freins à l'emploi en lien avec les acteurs locaux*

3) *Soutenir l'accès des jeunes aux emplois de l'économie sociale et solidaire*

4) *Mieux accompagner les habitants du quartier vers les dispositifs de droit commun de l'emploi et mobiliser les leviers d'accès è l'emploi (dispositifs d'accompagnement des bénéficiaires du RSA)*

- Résultats attendus

- Diminution du taux de chômage et augmentation du taux d'activité
- Nombre de création d'activités, notamment tertiaires, sur le quartier, en particulier sur le centre commercial

FORMATION ET INSERTION

- ENJEUX STRATÉGIQUES

1) *Renforcer le partenariat entre les acteurs de l'insertion*

2) *Renforcer les actions de pré-qualification*

3) *Améliorer les dispositifs d'aide à l'orientation de formation*

4) *Favoriser la mobilité des habitants du quartier à la recherche d'un emploi ou d'une formation*

- OBJECTIFS OPERATIONNELS

1) *Travailler sur la visibilité de l'offre : communiquer sur les permanences de la Mission Locale à la Maison des Jeunes et à la Maison des Services – éventuellement développer une permanence supplémentaire*

2) *Mieux mobiliser les dispositifs de type chantier IAE en partenariat avec la DIRECCTE et le conseil départemental 77*

3) *Structurer le réseau des acteurs liés à la thématique emploi-insertion*

4) *Révéler les talents en donnant aux jeunes les moyens de formaliser leurs projets professionnels « sur-mesure »*

5) *Etudier la possibilité de création d'un système de tutorat par des jeunes du quartier avec des enfants*

6) *Mettre en place un dispositif d'aide au permis de conduire*

7) *Renforcer l'information jeunesse éventuellement par un dispositif mobile*

8) *Favoriser le recours aux dispositifs de contrats aidés et contrats d'apprentissage dans le cadre des projets locaux mis en place par les collectivités ou les bailleurs sociaux*

- Résultats attendus

- Diminution du taux de chômage des jeunes
- Augmentation du nombre de jeunes en formation
- Accès à un premier niveau de qualification
- Maintien et renforcement des ateliers socio-linguistiques : réduction de la part des personnes ne maîtrisant pas la langue française.

IV. AXES TRANSVERSAUX AUX TROIS PILIERS

- La jeunesse

- Améliorer les relations entre les jeunes et les institutions publiques par la création d'un Conseil des jeunes (prévue et en cours). Les jeunes des Fougères intégrés dans ce Conseil des jeunes pourront participer au Conseil Citoyen ;
- Travailler sur la place des jeunes dans l'espace public ;
- Accompagner les jeunes dans leurs parcours de formation et dans leur accès à l'emploi ;
- Favoriser le soutien à l'initiative : engagement des jeunes dans le cadre d'actions citoyennes (service civique, service volontaire européen ERASMUS, …).
- Etudier l'émergence d'un réseau d'information jeunesse type PIJ ou BIJ

- L'égalité entre femmes et hommes

- Augmenter l'accès et la participation des femmes dans les activités socio-culturelles et sportives
- Agir spécifiquement sur la déscolarisation précoce des jeunes filles
- Favoriser la place des pères au sein de l'école
- Veiller à la représentation égalitaire entre hommes et femmes dans les actions et dispositifs à l'œuvre
- Concevoir des actions qui favorisent la mixité et la régression des stéréotypes de sexe ;
- Améliorer l'accès à la formation et à l'emploi des jeunes filles et des femmes ;
- Conforter les actions d'accompagnement social collectives en direction des femmes et les aider le cas échéant à sortir de la sphère domestique.

- La lutte contre les discriminations

- Sensibiliser les acteurs et les publics aux phénomènes discriminatoires et aux réponses adaptées (accès aux droits, accompagnement des victimes, etc.)
- Développer les outils d'ingénierie territoriale de lutte contre les discriminations, au travers de la mobilisation, par exemple des diagnostics territoriaux de lutte contre les discriminations, des plans territoriaux de prévention des discriminations et de la formation des acteurs locaux.
- Développer la prévention et la lutte contre le racisme et le sexisme.

LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENGAGEMENT POUR LE CONTRAT DE VILLE D'AVON

Le Préfet,

Jean-Luc MARX

Le Président de la Région Ile de France,

Jean-Paul HUCHON

Le Président de la CCPF,

Frédéric VALLETOUX

Le Président de la CAF,

Noël BARBIER

Le Directeur de l'ARS 77

Laurent LEGENDART

Le chargé de développement 77
Caisse Dépôts et Consignations,

Boubakeur AIBOUT

Le Procureur de la République,

Marc MULET

Le Maire d'AVON,

Marie-Charlotte NOUHAUD

Le Président du Conseil départemental 77,

Jean-Jacques BARBAUX

La Directrice des Services Départementaux de l'Education Nationale,

Patricia GALEAZZI

La Directrice de la CAF,

Agnès BASSO - FATTORI

Le Directeur départemental du Pôle Emploi

Jean-Luc RAVIS

Le Directeur de FSM, bailleur social

Olivier BARRY

Les copropriétaires de la Résidence des Fougères,

ANNEXES

ENGAGEMENTS DU CONSEIL REGIONAL ILE DE FRANCE

La délibération CR 23-15 du 12 février 2015 révise les modalités d'intervention de la Région Île-de-France en matière de politique de la ville.
Dans ce cadre rénové, la Région signe les contrats de ville et mobilise ses dispositifs de droit commun, en investissement comme en fonctionnement, en faveur des quartiers prioritaires et quartiers en veille, en fonction des enjeux dégagés du diagnostic local établi par la collectivité, sur les axes prioritaires suivants :

- politiques éducatives, formation, développement économique et accès à l'emploi,
- amélioration du cadre de vie et mobilités,
- cohésion sociale et citoyenneté.

et sur les axes transversaux des contrats de ville :
- jeunesse
- égalité femmes/hommes
- lutte contre les discriminations

Elle mobilisera en outre des politiques spécifiques d'intervention dans les seuls quartiers prioritaires tant en fonctionnement qu'en investissement.

D'une part, en fonctionnement, par le financement de projets de collectivités et d'associations dans le cadre des crédits spécifiques « Actions politique la ville », en faveur des thématiques prioritaires suivantes :

- développement économique, emploi, formation et insertion professionnelle
- réussite éducative, soutien à la parentalité
- valeurs de la République, jeunesse, citoyenneté et promotion de la laïcité (éducation à la citoyenneté, participation des citoyens, ateliers socio-linguistiques et santé)

D'autre part, en investissement, par la poursuite du dispositif régional de renouvellement urbain dont les nouvelles modalités de mise en œuvre seront discutées ultérieurement, à la fois en accompagnement du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de l'ANRU et dans le cadre du volet territorial du CPER 2015-2020.

ENGAGEMENTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE ET MARNE

Le Conseil général a délibéré et approuvé à l'unanimité le vendredi 13 février 2015, le principe de l'implication du Département dans les Contrats de Ville sur ses champs de compétence de droit commun. Dans ce cadre, l'Assemblée a autorisé le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, les Contrats de Ville.

Dans le champ social et des solidarités, la loi confie au Département, le rôle et la responsabilité de chef de file des politiques sociales locales.

A ce titre, le Département a élaboré un règlement départemental d'aide sociale (RDAS), faisant état de l'ensemble des dispositifs légaux et volontaires mis en place par ses soins et en vigueur à ce jour, en matière d'aide et d'action sociale. Ce document a été approuvé en séance du Conseil général le 13 février 2015.

Le RDAS constitue un document de référence et un outil de travail pour les professionnels du Département et ses partenaires locaux (CCAS/CIAS), institutionnels ou associatifs. Il est aussi et surtout un guide pratique pour les citoyens seine-et-marnais, qui peuvent ainsi connaître et faire valoir leurs droits.

Au titre de ses compétences sociales mais, également, de la politique qu'il mène en direction de la jeunesse, de l'éducation, de la culture et des sports, le Département a toute légitimité à être pleinement impliqué au sein des 24 quartiers reconnus prioritaires.

Enfin, le Département peut contribuer aux investissements dans les sites politiques de la ville de façon significative.

Sur le volet social, les directeurs des Maisons départementales des solidarités et leurs collaborateurs participent depuis plusieurs années aux nombreuses instances de concertation des contrats de ville (groupes de travail thématiques, C.L.S.P.D., P.R.E., veille éducative…). Plusieurs centaines de professionnels des M.D.S. sont présents au quotidien sur les sites dits « politique de la ville » pour écouter et accompagner les habitants des quartiers prioritaires.

Dans ce contexte, cette participation à la nouvelle politique de la ville, permet de préciser et de mettre en valeur l'implication du Département au titre de ses politiques de droit commun dans chacun des 24 quartiers reconnus prioritaires.

Ce sera également l'occasion de rechercher une meilleure cohérence et coordination de ses interventions, voire d'en concevoir de nouvelles en lien étroit avec les projets territoriaux développés par les Maisons départementales des solidarités.

Enfin, le Département a souhaité se doter d'un document fondateur, cadre de référence transversal de ses acteurs et politiques de solidarité. Il s'agit de soutenir une base commune de valeurs et de définir les principes structurants de l'action sociale et médico-sociale, que cela soit en interne, pour les services et professionnels, ou en externe en direction des partenaires et opérateurs. Le projet départemental des solidarités porte ainsi 4 axes stratégiques qui se complètent et se renforcent :

- Investir dans le développement humain.
- Respecter et promouvoir la citoyenneté de tous.
- Agir pour la cohésion sociale
- Soutenir, impulser la synergie des acteurs et favoriser leur maillage territorial

Les directeurs des Maisons départementales des solidarités sont les interlocuteurs privilégiés des territoires pour toutes les sollicitations s'inscrivant dans le cadre de la politique de la ville, mettant ainsi en œuvre les 4 axes stratégiques rappelés ci-dessus en direction des seine-et-marnais parmi les plus prioritaires.

ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de la ville d'AVON.
Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.
Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Epargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.
1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise…).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :
[D'une part] les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques…) ;
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources…) ;
- les actions d'aide à la maitrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

[D'autre part les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative…), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux…).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics…) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

LISTE DES PARTICIPANTS AU COMITE DE PILOTAGE

Fonction	Qualité	Prénom	NOM
Maire	Madame	Marie Charlotte	NOUHAUD
DGS	Madame	Céline	DELORME
Sous-Préfète d'arrondissement	Madame	Chantal	MANGUIN DUFRAISSE
Déléguée du Préfet	Madame	Sophie	BIDAULT
Représentant AORIF pour la CC	Monsieur	Bertrand	PARIGOT
Présidente Conseil Syndical ABC	Madame	Marie	LOPES
Syndic Copropriété ABC (FSM) - en appui du Président du CONSEIL SYNDICAL ABC	Madame	Paule	SVATEK
Président du conseil syndical DEF	Monsieur	Christophe	THOLIMET
Syndic de Copropriété DEF (SOCOP LAINE) - EN APPUI CONSEIL SYNDICAL DEF	Monsieur	Frédéric	QUENTIN
Propriétaire centre commercial les Fougères			TISSOT
			DOYEN
Pdt de la Copropriété "Parties Communes"	Madame	Marie	LOPES
FSM (Bailleur Social)	Monsieur	Olivier	BARRY
Président de la Communauté de Communes du Pays de Fontainebleau (sera présenté en CP par le DGS)	Monsieur	Frédéric	VALLETOUX
DGS de la CCPF	Monsieur	Henri	FROGER
Président du Conseil Départemental de Seine et Marne	Monsieur	Jean-Jacques	BARBAUX
CG77 -Directeur Adjoint de l'Insertion, de l'habitat et de la cohésion sociale	Monsieur	Michel	VILLE
Directeur de la Maison des Solidarités de Fontainebleau	Monsieur	Éric	PETTAROS
Président de la Région IDF	Monsieur	Jean-Paul	HUCHON
Région IDF déléguée territoriale Direction de la stratégie et des territoires Service de l'action Territoriale	Madame	Annick	AUSTONI
Représentant du Collège Habitants du Conseil Citoyens	Madame Madame Monsieur Monsieur	Aisha Evelyne Alexis Serge	MEHMOOD DEMAY ANIAMBOSSOU JOSIAS DADI

Représentant du collège Acteurs vie économique du Conseil Citoyens	Association Asso des Pakistanais Acces Institut Pharmacien	Couleur TERRASSES APFA Centre formation et réinsertion professionnelle Daniel MAILLARD	
DDT Directeur 77	Monsieur	Yves	SCHENFIEGEL
DDT responsable de la rénovation urbaine	Monsieur	Charles	TAMAZOUNT
DDCS Directeur	Monsieur	Philippe	SIBEUD
DDCS responsable politique de la ville	Madame	Marie-Claire	LAMARCHE
DDCS déléguée départementale aux droits des femmes	Madame	Catherine	SEURE
Directeur de Pôle Emploi antenne Fontainebleau	Monsieur	Manuel	DE ARRIBA
Directeur ARS 77	Monsieur	Laurent	LEGENDART
Représentant de l'ARS 77	Monsieur	Alain	MINGUET
Directrice des Services Départementaux de l'Education Nationale	Madame	Patricia	GALEAZZI
Représentant de la DASEN : IEN de Fontainebleau	Monsieur	Olivier	DURIEUX
représentant de la DSDEN coordination politique de la ville	Madame	Laila	STANEK
Directeur départemental de la DIRRECTE 77	Monsieur	Dominique	FORTEA SANZ
Représentant de la Direccte	monsieur	Olivier	GAUTUN
Représentant de la Direccte	Madame	Brigitte	BOU
Procureur de la République	Monsieur	Marc	MULET
Président de la CAF 77	Monsieur	Noel	BARBIER
Directeur de la CAF 77	Madame	Agnès	BASSO-FATTORI
Correspondant Fontainebleau CAF	Madame	Véronique	FILHOL
Correspondant CAF politique de la ville	Monsieur	Stéphane	BAUDUIN

LISTE DES PARTICIPANTS AU COMITE TECHNIQUE

Fonction	Prénom	NOM
Adjointe au Maire en charge de la démocratie de proximité	Muriel	CORMORANT
Adjointe au Maire en charge de l'urbanisme	Françoise	TOMASCHKE
Adjointe au Maire en charge des affaires sociales et du commerce	Béatrice	RUCHETON
Conseiller délégué aux affaires scolaires	Jack-Alex	BARON
Conseiller délégué aux affaires scolaires	Geneviève	ARNAUD
Responsable de la Politique de la Ville	Céline	DELORME
Déléguée du Préfet	Sophie	BIDAULT
Représentant AORIF pour la CC	Bertrand	PARIGOT
Présidente Copropriété ABC	Marie	LOPES
Syndic Copropriété ABC (FSM)	Paule	SVATEK
Président du conseil syndical DEF	Christophe	THOLIMET
Syndic de Copropriété DEF (SOCOP LAINE)	Frédéric	QUENTIN
Pdt de la Copropriété "Parties Communes"	Marie	LOPES
FSM (Bailleur Social)	Bertrand	PARIGOT
Communauté de Communes du Pays de Fontainebleau - DGS - au titre de l'habitat - du développement économique - du transport	Henri	FROGER
Ville d'AVON CCAS - Directrice	Magalie	DEJAUNE
Ville AVON responsable de l'urbanisme	Tony	BRUNEAU
ville AVON responsable de l'éducation-jeunesse et sports	Blandine	ROUILLE
ville d'Avon responsable de l'enfance	Valérie	CANCELLIER
ville d'Avon responsable de la MDJ	Johan	VERSTRATE
Ville d'Avon responsable de la culture et de la communication	Laurent	WIART
ville d'Avon responsable de la PM	Stéphane	FIALAIX
CAF Directrice antenne Fontainebleau	Véronique	FILHOL
CAF - développement social	Brigitte	FILATRE
	Christine	PACHOT
Association Couleurs Terrasses	Odile	SONGEUX
Association Tremplin avonnais		
Association AMIA	Amina	BACAR

Commissaire de Police	Florence	LUNEAU
DDT		TAMAZOUNT
Association Solidarité femmes - Directrice	Mélanie	SIEHEN
POLE EMPLOI Directeur	Manuel	DE ARRIBA
MISSION LOCALE SEINE ET LOING	Gaëlle	GUILLOT
La rose des Vents - Partage 77 - Directeur	Pantelis	MORATIS
La rose des Vents - Chef de service	Pascale	PATTE-CONNAN
Chambre des métiers		
CCI		
Cap Emploi	Valérie	LANNEAU
CG77 - Directeur de la MDS	Eric	PETTAROS
CG77 - MDS Puéricultrice	Catherine	TANGUY
CG77 MDS médecin de la santé publique		
CG77 MDS assistantes sociales du secteur		
Initiatives 77		
Pacte Sud 77 Directrice	Elisa	PAGES
Caisse des Dépôts et consignations	Boubakeur	AIBOUT
Propriétaire de l'espace commercial		
DIRECCTE Ile-de-France Insertion professionnelle des jeunes	Olivier	GAUTUN
DIRECCTE Ile-de-France Insertion professionnelle des jeunes	Brigitte	BOU
Century 21 - Agence BABUT	Pascal	BABUT
Représentant de la DASEN - IEN	Olivier	DURIEUX
Proviseur Lycée URUGUAY ou son représentant	Pascal	COSTE
Principale du Collège ou infirmière ou CPE	Joëlle	BLAISE
CIO Directeur responsable de la plateforme de décrochage	Yves	HARDOUIN
UTEC - CFA		
Association de prévention spécialisée (ADSEA)	Mohammed	ZEMOURI
Représentant de l'ARS	Alain	MINGUET
Représentant de la CPAM		
Hôpital de Fontainebleau Directeur		